



# LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ACDI : UN CADRE D'ACTION

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Message de la ministre</b>	3
<b>Chapitre 1 Aperçu des priorités de développement social de l'ACDI</b>	7
Santé et nutrition	12
Éducation de base	12
Lutte contre le VIH/sida	12
Protection des enfants	13
Nouvelles approches	14
Accroître les ressources consacrées aux priorités	14
<b>Chapitre 2 Santé et nutrition : Assurer le bien-être des gens</b>	17
Les défis	17
Les objectifs	17
Leçons retenues	18
La voie à suivre	18
<b>Chapitre 3 Éducation de base : Offrir la possibilité à tous et à toutes</b>	23
Les défis	23
Les objectifs	24
Leçons retenues	25
La voie à suivre	26
<b>Chapitre 4 VIH/sida : Lutter contre la pandémie à l'échelle mondiale</b>	29
Les défis	29
Les objectifs	29
Leçons retenues	30
La voie à suivre	31
<b>Chapitre 5 Protection des enfants : Investir dans l'avenir</b>	35
Les défis	35
Les objectifs	36
Leçons retenues	37
La voie à suivre	37
<b>Chapitre 6 De nouvelles approches pour mettre en œuvre les priorités de développement social de l'ACDI</b>	43
Le savoir comme fondement de l'aide au développement	43
Des résultats à l'échelle sectorielle	44
Des résultats à l'échelle nationale	44
La coordination des interventions et la prise en charge locale	45
<b>Annexe Définition des quatre secteurs prioritaires au titre des priorités de développement social de l'ACDI</b>	47





Photo ACDI : Wendy Stone

**Maria Minna,  
ministre de la  
Coopération internationale,  
s'entretient avec une  
élève sud-africaine**

## Message de la ministre

Le programme d'aide publique au développement du Canada soutient le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à l'édification d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Ce mandat est plus important que jamais compte tenu de l'interdépendance croissante de tous les pays. Les Canadiens constatent que leur prospérité et leur sécurité individuelle tout comme l'état de l'environnement dépendent de la formulation de réponses efficaces aux défis de taille auxquels est confronté le monde en développement.

Un organisme de développement comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) doit œuvrer sur plusieurs plans si nous voulons relever les défis posés par l'interdépendance mondiale. Nous devons aider les pays en développement à participer davantage aux dossiers liés au commerce et à l'environnement, où l'efficacité des institutions et des accords internationaux est fondamentale pour nos propres intérêts. Nous devons renforcer notre capacité d'étayer les positions stratégiques du gouvernement du Canada, de manière à faire ressortir plus clairement le point de vue du monde en développement. Nous devons élargir notre collaboration avec d'autres ministères si nous voulons bonifier le rôle de chef de file joué par le Canada en matière de sécurité humaine et renforcer notre approche à l'égard de la résolution de conflits, de la consolidation de la paix et de la protection des populations civiles. Nous devons bâtir des partenariats plus forts afin de mettre à contribution l'expertise de premier ordre qui existe au sein de la société canadienne - tant dans les organisations non gouvernementales que dans l'entreprise privée et les universités et collèges - pour faire face aux problèmes de développement. Nous devons, surtout, trouver des façons qui nous permettent d'engager plus efficacement des pays en développement comme partenaires égaux dans le règlement de ces vastes problèmes mondiaux.

On ne pourra relever ce genre de défis d'envergure planétaire dans un monde où trop de pays sont en proie à une pauvreté généralisée. C'est pourquoi nous devons nous consacrer en priorité à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Une population en bonne santé, bien nourrie et éduquée constitue la base d'économies prospères et d'États stables; sans ces préalables, le développement est impossible.

**Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action annonce une consolidation des ressources au titre des quatre secteurs prioritaires que sont l'éducation de base, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida, et la protection des enfants. L'égalité entre les sexes fait partie intégrante de chacun de ces secteurs.**

La nécessité de se concentrer sur la satisfaction des besoins humains fondamentaux est reconnue par la collectivité au sens large. Grâce aux accords conclus lors de plusieurs conférences de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et résumés dans le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle », les enjeux prioritaires de développement font l'objet d'une approche consensuelle. Des objectifs ambitieux mais réalisables ont été fixés pour ce qui est de réduire la grande pauvreté, de dispenser une éducation primaire à tous et à toutes, d'éliminer toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement, de réduire les taux de mortalité infantile et maternelle, de garantir l'universalité d'accès aux services de santé de la reproduction et, enfin, d'élaborer des stratégies de développement durable.

En tant que ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international, je suis déterminée à consacrer, dans un premier temps, davantage de ressources à certains secteurs prioritaires du développement social qui correspondent au consensus international en la matière et répondent aux besoins des pays en développement. La publication intitulée *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action* annonce une consolidation des ressources au titre des quatre secteurs prioritaires que sont l'éducation de base, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida, et la protection des enfants. L'égalité entre les sexes fait partie intégrante de chacun de ces secteurs. Les trois premiers de ces secteurs s'inscrivent dans le volet besoins humains fondamentaux, tandis que le quatrième fait partie de notre contribution aux droits de la personne et à la sécurité humaine.

Le Cadre d'action, que j'ai le plaisir de vous présenter, engage l'Agence canadienne de développement international à investir en vertu d'un plan quinquennal proactif dans les quatre secteurs prioritaires. Je suis convaincue qu'il contribuera pour beaucoup à l'efficacité du programme canadien d'aide au développement et à l'amélioration des conditions de vie de certaines des populations les plus pauvres et les plus délaissées du monde. J'invite tous les Canadiens et Canadiennes à œuvrer de concert avec nous afin que la vision et les principes énoncés dans ce document se traduisent par un programme d'action efficace. C'est grâce à votre engagement et à votre appui que l'intervention du Canada pourra avoir un effet décisif.



Maria Minna  
Ministre de la Coopération internationale



INFORMAÇÃO:

A MELHOR  
IMUNIZAÇÃO  
CONTRA  
DENGUE  
& EXANTEMAS

QUALQUER  
DE AMOR  
VALER



Photo ACDI : Pierre St-Jacques

## Chapitre 1 Aperçu des priorités de développement social de l'ACDI

### Des progrès réels

Le principal objectif de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est de réduire la pauvreté. Cet objectif est au centre des politiques et de la programmation de l'ACDI dans les divers secteurs d'intervention, qu'il s'agisse de répondre aux besoins humains fondamentaux ou encore de stimuler le développement du secteur privé. Certains sont d'avis que la pauvreté gagne de plus en plus de terrain et qu'il est impossible d'en venir à bout. Pourtant, l'expérience des 30 dernières années nous prouve qu'il en est autrement.

- Entre 1970 et 1997, dans tous les pays en développement, l'espérance de vie moyenne à la naissance est passée de 55 à 65 ans.
- Au cours de la même période, le pourcentage d'adultes dits alphabétisés dans les pays en développement est passé de près de 50 % à près de 70 %. De plus, au regard de l'alphabétisation, l'écart entre femmes et hommes, et filles et garçons, commence à rétrécir.
- Environ 70 % de la population du monde en développement a maintenant accès à de l'eau potable, contre 30 % en 1970.
- Entre 1983 et 1997, le pourcentage d'enfants de moins de 12 mois immunisés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos est passé de 37 % à 80 %.

Ce sont les pays en développement eux-mêmes qui ont déployé les efforts nécessaires pour enregistrer la majorité de ces progrès. Toutefois, l'aide au développement a aussi joué un rôle essentiel. Ainsi, le Canada a contribué de façon substantielle à réduire le nombre de cas d'enfants souffrant de troubles causés par une carence en iode. L'UNICEF a attribué à l'Initiative pour les micronutriments, une organisation établie à Ottawa et financée par l'ACDI, le fait que plus de sept millions d'enfants sont nés sans être atteints de déficience mentale, maladie associée à la carence en iode. Les efforts du Canada pour combattre la carence en vitamine A ont aussi été couronnés de succès et lui ont valu les éloges de l'Organisation mondiale de la santé.

Les améliorations dans le secteur agricole, qui se sont traduites par une augmentation de 20 % par habitant de la production et de la consommation alimentaires; la chute du taux de natalité; l'amélioration des infrastructures de base et la réduction de la prévalence des maladies sont en grande partie attribuables à la coopération internationale et à l'aide fournie par des pays comme le Canada.

### Il reste beaucoup à faire

Malgré tous les progrès enregistrés, la pauvreté demeure un défi de taille. La moitié des six milliards d'habitants de la planète a un revenu quotidien inférieur à 2 \$US; pire, 1,3 milliard de gens vivent dans la pauvreté absolue, disposant de moins de 1 \$US par jour. Les revenus moyens de 70 pays sont inférieurs aux niveaux qu'ils connaissaient en 1980, et les 20 % des gens les plus pauvres de la planète ne bénéficient que de 1,2 % du revenu mondial. Plus de 30 000 enfants meurent encore chaque jour de maladies en général évitables et la moitié de ces décès sont liés à une pauvre nutrition. La santé maternelle ne s'est pas beaucoup améliorée : chaque

**Malgré tous les progrès enregistrés, la pauvreté demeure un défi de taille. La moitié des six milliards d'habitants de la planète a un revenu quotidien inférieur à 2 \$US; pire, 1,3 milliard de gens vivent dans la pauvreté absolue, disposant de moins de 1 \$US par jour.**



**Plus de 30 000 enfants meurent encore chaque jour de maladies en général évitables et la moitié de ces décès sont liés à une pauvre nutrition.**

année, plus de 500 000 femmes meurent en raison de complications liées à la grossesse. Plus de 20 % des enfants d'âge scolaire, dont les deux tiers sont des filles, ne fréquentent toujours pas l'école. Le sida emporte aujourd'hui davantage de personnes que toute autre maladie infectieuse et la propagation du VIH l'emporte sur les efforts visant à la contrôler. Déjà, quelque 33 millions de personnes sont infectées dans le monde. Jusqu'à présent, le virus a emporté 13,7 millions d'Africains et fait près de 11 millions d'orphelins. Dans certains pays, le VIH/sida est en train d'annuler les gains durement acquis en matière de développement. Le plus inquiétant toutefois, c'est peut-être le fait que les enfants représentent plus de la moitié des pauvres de ce monde. Des dizaines de millions d'entre eux sont encore davantage marginalisés par des conflits armés, l'exploitation sexuelle, des conditions de travail dangereuses, les répercussions du VIH/sida, ou la vie dans la rue.

En résumé, dans un monde où la richesse ne cesse d'augmenter et la technologie de progresser, encore trop nombreux sont les enfants qui, dès la naissance, souffrent de malnutrition, sont en mauvaise santé, risquent de contracter des maladies évitables, et n'auront même pas accès à une éducation de base. Bref, ils n'ont aucune chance de mener une vie productive ni de vaincre la pauvreté.

### **Des objectifs internationaux : une nécessité**

Après 50 ans de coopération au développement, la communauté internationale — tant les pays industrialisés que les pays en développement — s'est donné des objectifs précis envers lesquels elle pourra mesurer ses progrès. Ces objectifs s'inspirent des accords conclus lors des conférences et des sommets des Nations Unies tenus dans les années 1990, et l'OCDE les a présentés dans « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle ». Les pays donateurs et les pays en développement sont d'avis que, même si ces objectifs sont ambitieux, ils sont réalisables.

Ces objectifs, auxquels le Canada a souscrit, sont les suivants<sup>1</sup> :

- réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage d'habitants des pays en développement vivant dans l'extrême pauvreté;
- assurer une éducation primaire à tous les habitants de tous les pays d'ici 2015;
- obtenir des progrès indéniables vers l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en supprimant toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005;
- faire chuter des deux tiers les taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq ans, et des trois quarts les taux de mortalité maternelle, d'ici 2015;
- dans le cadre des systèmes de soins de santé primaires, offrir, à tous les individus en âge de procréer, la possibilité d'avoir accès, le plus rapidement possible et au plus tard en 2015, aux soins de santé de la reproduction;
- d'ici à 2005, mettre en œuvre dans tous les pays en développement des stratégies nationales de développement durable, afin de véritablement inverser avant 2015, à l'échelle aussi bien mondiale que nationale, l'actuelle tendance de déperdition des ressources environnementales.

<sup>1</sup> Si les objectifs couvrent une vaste gamme de sujets, ils visent toujours par ailleurs à réduire la pauvreté et, par conséquent, à améliorer le bien-être des gens. En outre, une série d'éléments « qualitatifs » de développement, essentiels à la réalisation des objectifs, appuient chacun d'entre eux, notamment l'obligation de rendre compte en démocratie, la protection des droits de la personne et la primauté du droit.



**Après 50 ans de coopération au développement, la communauté internationale — tant les pays industrialisés que les pays en développement — s’est donné des objectifs précis envers lesquels elle pourra mesurer ses progrès [...] L’atteinte de ces objectifs est conditionnée par le niveau et la qualité des efforts que les pays en développement et les donateurs eux-mêmes sont prêts à fournir.**

L’atteinte de ces objectifs est conditionnée par le niveau et la qualité des efforts que les pays en développement et les donateurs eux-mêmes sont prêts à fournir. Les résultats d’une évaluation effectuée récemment par la Banque mondiale montrent que, même si des progrès ont été enregistrés, il faut accentuer nos efforts pour arriver à atteindre ces objectifs.

### **La nécessité, pour l’ACDI, d’établir des priorités**

Le cadre stratégique actuel de l’ACDI en matière d’aide publique au développement est présenté dans l’énoncé de politique étrangère « Le Canada dans le monde », paru en 1995. Six volets prioritaires s’en dégagent :

- les besoins humains fondamentaux;
- l’égalité entre les sexes;
- les services d’infrastructure;
- les droits de la personne, la démocratie et la gouvernance;
- le développement du secteur privé;
- l’environnement.

Ces priorités correspondent aux objectifs que s’est fixés la communauté internationale et au consensus sur les secteurs d’intervention les plus importants pour un développement fructueux. Elles continueront donc d’orienter la programmation de l’ACDI.

Cependant, étant donné l’ampleur de la pauvreté dans le monde, et le peu de ressources dont nous disposons pour répondre aux besoins les plus urgents, il est crucial que l’ACDI cerne encore davantage ses priorités. L’ACDI doit renforcer sa programmation pour veiller à ce que les deniers publics soient investis là où les besoins sont les plus criants et là où son action est la plus susceptible d’entraîner de réels changements.

### **Les priorités de développement social de l’ACDI**

Le secteur qui répond le mieux à ces deux critères fondamentaux est celui du développement social de base, c’est-à-dire essentiellement la santé et l’éducation. Il est en effet largement prouvé que de bons investissements faits dans la santé de base, la nutrition et l’éducation de base, peuvent produire des résultats supérieurs au rendement des investissements faits dans d’autres secteurs d’intervention<sup>2</sup>. De plus, les gains sont immédiats et à long terme. En effet, si une population est en bonne santé, bien nourrie et alphabétisée, les conditions de vie des individus ne peuvent que s’améliorer, ce qui contribue à stimuler la croissance économique et, du fait même, à réduire la pauvreté, donc à offrir de meilleures perspectives d’avenir à la société dans son ensemble.

Parmi les nombreux problèmes de santé auxquels sont confrontés les pays en développement, il y en a un qui présente un défi encore plus grand que les autres, car il peut avoir de profonds retentissements sur le développement de toute la société. C’est

<sup>2</sup> Selon la Banque mondiale, l’appui à l’éducation des filles représente le meilleur investissement qu’un pays en développement puisse faire. Les filles instruites se marient plus tard que les autres, ont moins d’enfants et sont mieux en mesure de s’occuper de leur famille. Elles auront également la perspective de gagner un revenu plus élevé de 10 à 20 % en moyenne que celui des femmes n’ayant aucune instruction.

**Bien que le sida soit apparu assez récemment, il emporte plus de gens que toute autre maladie infectieuse. Dans certains pays, il menace d'annuler les progrès réalisés en matière de développement et entraîne une chute de l'espérance de vie.**

la pandémie du VIH/sida. Bien que le sida soit apparu assez récemment, il emporte plus de gens que toute autre maladie infectieuse. Dans certains pays, il menace d'annuler les progrès réalisés en matière de développement et entraîne une chute de l'espérance de vie.

Le développement social doit profiter à tous les membres de la société, en particulier aux enfants. Plusieurs filles et garçons du monde en développement sont privés de leurs droits fondamentaux à la santé et à l'éducation. Certains doivent également faire face à d'autres défis tels que l'exploitation au travail, la perte de membres de leur famille, l'exploitation sexuelle, la vie dans la rue ou dans des sociétés déchirées par la guerre, le recrutement dans les forces armées comme soldats ou pour accomplir d'autres tâches (p. ex. cuisiniers, messagers). Les enfants qui se trouvent dans de telles situations font souvent preuve d'une grande force. Trop souvent, toutefois, ils n'ont pas accès à des services de santé adéquats et à une éducation convenable. Ils peuvent aussi faire l'objet d'autres formes de discrimination et d'exploitation.

C'est pourquoi l'ACDI a décidé d'élargir et de renforcer sa programmation dans quatre secteurs prioritaires :

- l'éducation de base;
- la santé et la nutrition;
- la lutte contre le VIH/sida;
- la protection des enfants.

L'ACDI fera des investissements stratégiques pour contribuer davantage au bien-être des gens; pour réaliser plus rapidement des progrès au regard des objectifs internationaux et pour que les investissements canadiens en matière d'aide donnent de meilleurs résultats.

**[...] l'ACDI a décidé d'élargir et de renforcer sa programmation dans quatre secteurs prioritaires :**

- **l'éducation de base;**
- **la santé et la nutrition;**
- **la lutte contre le VIH/sida;**
- **la protection des enfants.**

L'ACDI approchera la coopération au développement dans une nouvelle perspective, qui contribuera à augmenter l'efficacité du programme canadien d'aide. Pour veiller à ce que les programmes mis en œuvre dans un secteur prioritaire profitent également aux autres secteurs prioritaires, cette nouvelle perspective se fonde sur une démarche intégrée. Par exemple, il est clair qu'il existe des liens entre le VIH/sida et d'autres questions de santé comme la tuberculose ou la santé des enfants. L'ACDI veillera donc à ce que ses programmes dans ces deux secteurs s'enrichissent mutuellement et à ce que leurs objectifs soient complémentaires.

Il existe également des liens manifestes entre l'éducation et la santé, la propagation du VIH/sida et le bien-être des enfants. Les personnes instruites sont en effet davantage en mesure de faire des choix éclairés en matière de santé et du bien-être de leurs enfants. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes et les filles : leur donner accès à l'éducation, c'est un moyen de les aider à s'affranchir de certaines traditions qui peuvent les rendre plus susceptibles de contracter le VIH/sida. L'appui de l'ACDI au secteur de l'éducation sera tel qu'il contribuera davantage au bien-être des individus et des familles dans les pays en développement. Ce type d'approche intégrée permettra au Canada d'obtenir des résultats optimaux avec l'argent de l'aide, et de contribuer du mieux possible au progrès social et économique de ses partenaires du monde en développement.



La réduction de la pauvreté est au cœur du Cadre d'action. Cet objectif incontournable sera étayé par des investissements dans d'autres secteurs. L'un d'entre eux, et non le moindre, est celui de l'économie. Il faut en effet stimuler une croissance économique durable et équitable à grande échelle dans les pays en développement. Toutefois, à elle seule, la croissance économique ne permettra pas de réduire la pauvreté. Si nous n'investissons pas dans les secteurs prioritaires de développement social, des centaines de millions d'individus continueront d'être laissés-pour-compte.

### **L'égalité entre les sexes, un enjeu fondamental**

L'égalité entre les sexes est cruciale : souvent les femmes et les filles n'ont pas suffisamment accès aux soins de santé primaires, et plus particulièrement aux soins liés à la reproduction, ni aux aliments nutritifs qui leur sont nécessaires pour mener une vie saine. C'est souvent une question d'inégalité. De fait, les indicateurs affichant les disparités les plus marquées au regard du bien-être des populations du monde en développement et du monde industrialisé sont ceux qui touchent les taux de mortalité maternelle, encore étonnamment élevés dans de nombreux pays en développement. L'éducation est un autre secteur où se manifestent des inégalités entre les sexes. À cet égard, dans les pays en développement, le taux d'inscription des garçons à l'école primaire est deux fois celui des filles. En outre, les rapports de force entre les sexes et le stigmate social associé aux femmes sont parmi les principaux obstacles à la lutte contre le VIH/sida. En ce qui concerne les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, la discrimination fondée sur le sexe pose des problèmes bien précis pour les filles, qui sont par exemple victimes de violence et d'abus sexuels, et pour les garçons qui, de leur côté, sont recrutés de force dans l'armée dans les pays touchés par les conflits. C'est pourquoi l'ACDI fera en sorte que l'on accorde une attention particulière à l'égalité entre les sexes dans les quatre secteurs prioritaires. Cela signifie que l'ACDI déploiera ses efforts en s'inspirant de bonnes analyses comparatives entre les sexes, qu'elle cherchera toutes les occasions possibles de renforcer l'autonomie des femmes et des hommes, de promouvoir le respect des droits de la personne et de contribuer à combler cet écart entre les sexes, qui entrave ou ralentit le développement humain.

### **La sécurité humaine**

Pour les plus démunis et les plus vulnérables de la société, pauvreté et insécurité forment un cercle vicieux. Pour briser ce cycle, il faut mettre en place des mesures qui favoriseront le développement humain par l'accès à des services sociaux fiables. L'accès aux services de santé et d'éducation est un droit fondamental. Les gens ont le droit de vivre dans un milieu où ils ne seront pas exposés à des maladies mortelles, à des mauvais traitements et à l'exploitation. Les priorités de développement social de l'ACDI viendront étayer et par conséquent renforcer le programme de sécurité humaine du gouvernement. Le Cadre d'action n'est qu'un des moyens par lesquels l'ACDI peut apporter sa contribution au programme de sécurité humaine. L'ACDI y contribue aussi de façon soutenue notamment par son appui à la saine gestion des affaires publiques, à la consolidation de la paix après un conflit, à la lutte contre les mines, à la promotion des droits de la personne, à la protection et la gestion des ressources environnementales, à la promotion de la sécurité alimentaire, et à la promotion de l'égalité entre les sexes.

Photo ACDI : Cindy Andrew

**Des investissements relativement modestes dans les secteurs de la nutrition, des soins de santé primaires et de l'eau et des services sanitaires peuvent suffire à enregistrer d'importants progrès au chapitre de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie.**

### **Santé et nutrition**

Une bonne santé est essentielle au bien-être des gens, et le développement n'est possible que lorsque la population est en bonne santé. Des investissements relativement modestes dans les secteurs de la nutrition, des soins de santé primaires et de l'eau et des services sanitaires peuvent suffire à enregistrer d'importants progrès au chapitre de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie. Le Canada peut mettre à contribution ses compétences de calibre mondial, notamment celles de l'Initiative pour les micronutriments, une organisation établie à Ottawa qui contribue à améliorer la vie de millions d'enfants. En se fondant sur ses connaissances dans ce domaine, l'ACDI consolidera sa réputation au moyen d'une gamme de nouveaux projets. Elle a mis au point une initiative pour le leadership du Canada en matière de santé et de nutrition et élabore actuellement un plan d'action axé sur la santé et la nutrition.

L'ACDI élargira son appui aux projets internationaux en faveur de la santé émanant des Nations Unies et de la Banque mondiale, notamment la campagne Faire reculer le paludisme, le projet Halte à la tuberculose et l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins. Ces actions auront des répercussions considérables. Au cours des 12 prochains mois, ces efforts contribueront à éradiquer la polio, ce qui représente un progrès considérable en matière de prévention des handicaps. En outre, l'ACDI appuiera davantage les programmes axés sur les soins de santé de la reproduction et la maternité sans risque, de manière à étayer son investissement accru dans le domaine de la prévention du VIH/sida. Dans le cadre du plan d'action axé sur la santé et la nutrition, l'ACDI élaborera aussi un plan en matière d'eau et d'assainissement, qui lui permettra de définir des mesures rentables pour accélérer l'accès des pauvres à des sources d'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats.

### **Éducation de base**

L'éducation de base est un droit fondamental. Pourtant, des millions d'enfants, surtout des filles, en sont privés. La forte croissance démographique, l'augmentation de la pauvreté, l'enracinement des conflits et les effets dévastateurs de l'épidémie du VIH/sida aggravent cette situation, de sorte que de plus en plus d'enfants ne fréquentent pas l'école.

Pour remédier à cette situation, l'ACDI élaborera et mettra en œuvre une stratégie et un plan d'action en matière d'éducation de base qui orienteront ses investissements et sa programmation dans ce secteur. L'ACDI mettra au point une initiative pour le leadership du Canada visant à combler l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire. Cette entreprise se fondera sur les compétences reconnues de l'ACDI en matière d'éducation des filles et sur son engagement envers l'égalité entre les sexes. Conformément à son plan d'action, l'ACDI appuiera aussi le développement et la réforme du secteur de l'éducation de base dans certains pays, elle facilitera l'intégration des initiatives locales d'éducation dans le cadre du système d'éducation officiel et elle cherchera à améliorer la qualité de l'éducation de base. L'ACDI s'intéressera aussi aux moyens de prévenir, grâce à l'éducation, la propagation du VIH/sida.

### **Lutte contre le VIH/sida**

La propagation du VIH/sida entraîne une détérioration constante de la santé à l'échelle mondiale et mine aussi les capacités des pays en développement de



privilégier le progrès social et économique dans l'intérêt de leur population. Étant donné que le VIH/sida pose une menace croissante, il est nécessaire de sensibiliser davantage le public, d'améliorer la formation en soins de santé et de renforcer les capacités des gouvernements et des systèmes de santé nationaux des pays en développement.

Lors de la Conférence internationale sur le VIH/sida organisée par l'ACDI en juin 2000, qui avait pour thème « Lutter contre la pandémie à l'échelle mondiale », la ministre Minna a dévoilé le plan d'action en matière de lutte contre le VIH/sida. Ce document dresse la liste des objectifs de l'ACDI et présente l'orientation des interventions à venir. L'ACDI augmentera sa programmation dans plusieurs domaines, y compris les suivants :

- les soins de santé de la reproduction;
- la lutte contre le VIH/sida par des campagnes de sensibilisation;
- la recherche visant à développer des méthodes de prévention pour les femmes et à promouvoir leur utilisation;
- l'aide aux orphelins du VIH/sida;
- le développement de vaccins.

L'ACDI s'efforcera également de renforcer l'engagement politique des dirigeants des pays en développement en vue de l'éradication du VIH/sida.

### Protection des enfants

Le Canada est signataire des principaux accords internationaux relatifs aux enfants, et il se distingue comme chef de file dans ce domaine. Les plus importants de ces accords internationaux sont la *Convention relative aux droits de l'enfant* de 1989 et la *Convention de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination des pires formes de travail des enfants*, ratifiée par le Canada le 6 juin 2000. La *Convention relative aux droits de l'enfant* énonce l'ensemble des droits relatifs aux filles et aux garçons et à leur protection, et elle exhorte tous les États à respecter ces droits. Jusqu'à présent, les enfants bénéficiaient des programmes de l'ACDI même si ces programmes, sauf exception, n'étaient pas axés explicitement sur la protection des enfants. Dorénavant, l'ACDI élargira la gamme de ses programmes de protection des enfants, où elle visera deux domaines particuliers : les enfants touchés par la guerre et l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine. L'ACDI est en train d'élaborer un plan d'action en matière de protection des enfants.

L'ACDI s'associera au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour organiser une conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, en septembre 2000, où elle cherchera à établir des alliances stratégiques avec des partenaires clés. L'ACDI élaborera en outre un programme multidimensionnel à l'intention des enfants touchés par la guerre, programme ayant pour volets prioritaires l'éducation de base et l'éducation qui habilite les jeunes à prévenir et à résoudre des conflits ainsi que la réhabilitation des enfants, y compris l'accès à des soins de santé primaires et à des services psychosociaux. L'ACDI cherchera aussi à promouvoir des moyens d'intégrer les jeunes, à titre de participants à part entière, au développement de politiques et de programmes à l'intention des filles et des garçons touchés par la guerre.

L'ACDI soulèvera de plus en plus la question de la main-d'œuvre enfantine avec les pays en développement dans le cadre de dialogues sur les politiques. Elle accordera

**L'ACDI élaborera en outre un programme multidimensionnel à l'intention des enfants touchés par la guerre, programme ayant pour volets prioritaires l'éducation de base et l'éducation qui habilite les jeunes à prévenir et à résoudre des conflits ainsi que la réhabilitation des enfants, y compris l'accès à des soins de santé primaires et à des services psychosociaux.**



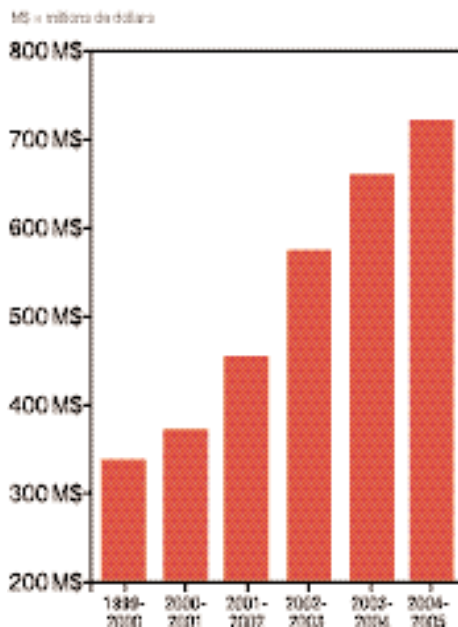
une importance particulière aux pays où beaucoup d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses. L'approche de l'ACDI en matière de travail des enfants tiendra compte d'une distinction importante : celle qu'il faut établir entre un travail dangereux, c'est-à-dire qui met en danger la santé des enfants et leur développement physique et psychosocial, et un travail qui ne l'est pas et qui permet aux enfants de s'instruire. Les priorités de l'ACDI dans ces domaines comprendront la définition de stratégies permettant de retirer les enfants d'un milieu de travail où ils subissent des formes d'exploitation ou d'empêcher dès le départ qu'ils soient employés dans de telles conditions, tout en améliorant l'accès à une éducation de meilleure qualité pour les enfants qui continuent à travailler dans des conditions sécuritaires. Par ailleurs, l'ACDI appuiera des projets de recherche prometteurs portant, entre autres, sur le développement de petites entreprises et microentreprises comme moyen de contribuer à résoudre ce problème à l'échelle locale.

### Nouvelles approches

En s'inspirant des leçons tirées de l'expérience des 50 dernières années, l'ACDI se penchera sur de nouvelles approches susceptibles de donner les meilleurs résultats en matière de développement. Dans la mise en œuvre des priorités de développement social de l'ACDI, l'Agence se fondera sur quatre principes qui s'expriment ainsi :

- **Le savoir comme fondement de l'aide au développement.** L'ACDI tirera parti d'importants progrès qui ont fait évoluer nos connaissances dans les secteurs sociaux essentiels. Elle intégrera ce savoir à sa programmation. Elle renforcera également ses compétences dans les secteurs prioritaires afin que le Canada soit à la pointe d'une programmation efficace dans ces secteurs sociaux.
- **Des résultats à l'échelle sectorielle.** L'ACDI veillera à accroître le rayonnement des résultats que donnent ses projets, en collaborant avec d'autres donateurs dans le cadre d'approches sectorielles et en cherchant à influencer l'élaboration de politiques efficaces par les gouvernements des pays en développement.
- **Des résultats à l'échelle nationale.** L'ACDI consacrera de nouvelles ressources à ses programmes dans les pays dont les besoins sont considérables et où son intervention peut produire des effets marqués.
- **La coordination des interventions et la prise en charge locale.** L'ACDI cherchera à coordonner ses interventions avec celles d'organisations multilatérales et d'autres donateurs qui partagent ses objectifs dans un pays donné, tout en veillant à ce que ce pays assume, en définitive, la responsabilité de coordonner l'ensemble des efforts destinés à son propre développement.

### Les priorités de développement social de l'ACDI : Augmentation des décaissements



### Accroître les ressources consacrées aux priorités

L'ACDI a évalué l'état actuel de sa contribution aux quatre secteurs au titre des priorités de développement social. Sans minimiser l'importance des travaux en cours, il faut reconnaître la nécessité d'en faire beaucoup plus. Le Cadre d'action présente à cette fin un plan quinquennal d'investissement très dynamique qui renforcera la programmation destinée à chacun des secteurs. Le Cadre d'action sera financé à partir de réaffectations du budget de l'ACDI et de l'affectation des ressources annoncées dans le Budget 2000.

Pour chaque secteur, l'augmentation des décaissements se répartira selon le scénario indiqué dans le tableau ci-après. Au cours des cinq prochaines années, le financement consacré à la santé et à la nutrition passera à plus du double du niveau actuel, c'est-à-dire qu'il passera de 152 millions de dollars par an à 305 millions de dollars par an. Cette augmentation représente un investissement total de plus de 1,2 milliard de dollars en cinq ans. Le financement consacré à l'éducation de base quadruplera en cinq ans, pour passer de 41 millions de dollars par an à 164 millions par an. Il s'agit d'un investissement total de 555 millions de dollars. Le financement consacré à la lutte contre le VIH/sida quadruplera également en cinq ans, pour passer d'environ 20 millions à 80 millions de dollars, soit un investissement total de 270 millions. Le financement consacré à la protection des enfants sera majoré dans la même proportion, c'est-à-dire qu'il passera de 9 millions par an à 36 millions de dollars par an, ce qui représente un investissement total de plus de 122 millions de dollars. Au total, quelque 2,8 milliards de dollars seront affectés en cinq ans aux secteurs prioritaires de développement social. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au tableau qui suit.

### Financement des priorités de développement social de l'ACDI de 1999-2000 à 2004-2005 (en millions de dollars)

	1999-2000 Année de base	2000-2001 Année 1	2001-2002 Année 2	2002-2003 Année 3	2003-2004 Année 4	2004-2005 Année 5	Investisse- ment total sur 5 ans
Santé et nutrition	152 \$	182 \$	203 \$	248 \$	275 \$	305 \$	1 213 \$
Éducation de base	41 \$	49 \$	82 \$	110 \$	150 \$	164 \$	595 \$
Lutte contre le VIH/sida	20 \$	22 \$	36 \$	62 \$	70 \$	80 \$	270 \$
Protection des enfants	9 \$	10 \$	18 \$	27 \$	31 \$	36 \$	122 \$
Besoins humains fondamentaux intégrés (1)	94 \$	90 \$	101 \$	101 \$	101 \$	101 \$	494 \$
Financement de l'ONU associé aux Priorités de développement social de l'ACDI (2)	26 \$	26 \$	26 \$	32 \$	35 \$	38 \$	157 \$
<b>Total : Priorités de développement social de l'ACDI</b>	<b>342 \$</b>	<b>379 \$</b>	<b>467 \$</b>	<b>580 \$</b>	<b>662 \$</b>	<b>724 \$</b>	<b>2 811 \$</b>

(1) Cette catégorie couvre des programmes impossibles à départager en sous-secteur d'activité ou des programmes de renforcement communautaire destinés à répondre aux besoins humains fondamentaux.

(2) Il s'agit des contributions versées par l'ACDI aux organisations suivantes : l'UNICEF, l'UNIFEM, le FNUAP et l'OMS.

NOTA : L'annexe de ce document définit les activités comptabilisées au titre de chacun des quatre secteurs prioritaires.





## Chapitre 2 Santé et nutrition : Assurer le bien-être des gens

### Les défis

De bons soins de santé et une nutrition adéquate sont des droits dont plusieurs ne jouissent pas dans les pays en développement. Selon l'UNICEF, chaque année, 12 millions d'enfants meurent de maladies évitables et de malnutrition; 55 millions souffrent de carence en vitamine A, ce qui les rend plus susceptibles d'attraper la rougeole, de souffrir de maladies diarrhéiques, de perdre la vue ou même la vie. Le nombre de femmes qui meurent en couches dépasse de loin le nombre d'hommes tués lors de conflits armés. En effet, chaque année, quelque 600 000 femmes meurent en accouchant tandis que 15 millions subissent des blessures douloureuses, débiliterantes et souvent permanentes.

**Le nombre de femmes qui meurent en couches dépasse de loin le nombre d'hommes tués lors de conflits armés. En effet, chaque année, quelque 600 000 femmes meurent en accouchant tandis que 15 millions subissent des blessures douloureuses, débiliterantes et souvent permanentes.**

L'amélioration de la santé à l'échelle mondiale passe par l'accès à de l'eau potable et par l'installation de systèmes d'assainissement adéquats. En 1977, la Conférence des Nations Unies sur l'eau (1977) affirmait que l'accès à l'eau potable constituait un droit universel. Pourtant, plus de 20 ans après, environ 1,4 milliard de personnes n'y ont toujours pas accès, et 2,9 milliards sont privés de systèmes d'assainissement adéquats.

La nutrition est également un défi de taille. Plus de deux milliards de personnes souffrent de carence en micronutriments essentiels, comme le fer, la vitamine A et l'iode. Le corps humain n'a besoin que d'une petite quantité de ces micronutriments, mais en leur absence, les gens sont davantage exposés à la cécité, à l'affaiblissement de leur système immunitaire, à la déficience intellectuelle et à la mort. Une nutrition et des soins de santé déficients posent donc au développement et au progrès des obstacles fondamentaux. Or ces obstacles n'ont pas leur raison d'être. Des investissements relativement modestes dans de bons systèmes de santé et des programmes de nutrition peuvent contribuer au mieux-être des gens, à la réduction de la pauvreté et à une croissance économique durable.

### Les objectifs

Comme les autres secteurs clés au titre des priorités de développement social de l'ACDI, la santé et la nutrition s'inscrivent à l'intérieur des objectifs de développement international, énoncés dans « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle », de l'OCDE :

- faire chuter des deux tiers les taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq ans, et des trois quarts les taux de mortalité maternelle, d'ici 2015;
- dans le cadre des systèmes de soins de santé primaires, offrir, à tous les individus en âge de procréer, la possibilité d'avoir accès, le plus rapidement possible et au plus tard en 2015, à des services de santé de la reproduction.

L'OCDE a également formulé plusieurs objectifs complémentaires :

- éradiquer la polio d'ici 2005;
- réduire d'un tiers par rapport aux niveaux de 1990 le taux d'anémie provoquée par une carence en fer chez les femmes;
- éliminer la quasi-totalité des troubles liés à des carences en iode et en vitamine A;

**L'amélioration de la santé à l'échelle mondiale passe par l'accès à de l'eau potable et par l'installation de systèmes d'assainissement adéquats. En 1977, la Conférence des Nations Unies sur l'eau (1977) affirmait que l'accès à l'eau potable constituait un droit universel. Pourtant, plus de 20 ans après, environ 1,4 milliard de personnes n'y ont toujours pas accès, et 2,9 milliards sont privés de systèmes d'assainissement adéquats.**

## Ralentir la propagation de la tuberculose

**Chaque jour, 62 Philippins meurent des suites de la tuberculose; c'est là le taux le plus élevé au monde.**

**Les Canadiens soutiennent un projet de Vision mondiale qui aide les Philippins à remédier à cette situation. Des spécialistes de la santé communautaire traitent les patients dès leur diagnostic et surveillent quotidiennement leur état pendant six mois, veillant à ce qu'ils prennent leurs médicaments, même s'ils se sentent mieux. Le projet connaît présentement un taux de guérison de 87 %, et les responsables prévoient en étendre la portée afin d'atteindre sept millions de personnes de plus.**

- réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de malnutrition d'ici 2015;
- réduire de 95 % les décès causés par la rougeole d'ici 2005;
- réduire de 95 % les décès associés au paludisme d'ici 2005.

### Leçons retenues

Après des années d'efforts pour améliorer la santé et la nutrition, l'ACDI et d'autres donateurs sont en mesure de tirer certaines grandes leçons :

- Bon nombre de mesures très efficaces pour lutter contre les maladies les plus courantes demeurent sous-utilisées. Il suffit de songer à l'immunisation contre les maladies infantiles, à la distribution de moustiquaires traitées à l'insecticide et à l'administration de traitements de courte durée contre la tuberculose.
- Une excellente façon d'accroître l'efficacité de l'aide est de recourir à des preuves scientifiques au moment d'élaborer des stratégies ou des interventions fondées sur les faits. Par exemple, les suppléments en vitamine A, qui ne coûtent que quelques cents par an et par personne, ont permis de réduire d'environ 23 % les taux de mortalité infantile parmi les populations souffrant de carence en vitamines.
- De nouvelles observations indiquent que les micronutriments, en particulier la vitamine A et le fer, peuvent réduire le taux de mortalité maternelle d'une proportion allant jusqu'à 40 % .
- L'intégration d'interventions en matière de santé et de nutrition constitue une approche efficace.

Le Cadre d'action s'inspire de ces enseignements et vise à combler des lacunes dans la programmation de l'ACDI au regard de la santé et de la nutrition. L'ACDI a déjà lancé de nombreuses interventions en faveur de l'immunisation et des micronutriments. Elle a déjà bien amorcé sa lutte contre le paludisme et la tuberculose. Il faut déployer davantage d'efforts dans les domaines de la santé de la reproduction et de la maternité sans risque, ainsi que dans le renforcement des systèmes de santé dans le monde en développement.

### La voie à suivre

Pour continuer à enregistrer des progrès, il faut maintenant appliquer une stratégie bien ciblée mettant à contribution les meilleures ressources que le Canada puisse offrir. Cette stratégie doit aussi appuyer les initiatives réalisées dans ce domaine à l'échelle internationale par les Nations Unies et la Banque mondiale. Le Canada a des compétences de calibre international en matière de programmation dans les secteurs de la santé et de la nutrition.

En novembre 1996, l'ACDI a lancé sa Stratégie de santé. Cette dernière met l'accent sur la mise en œuvre d'interventions rentables pour lutter contre les maladies débilitantes endémiques à l'échelon local. Afin d'accélérer l'application de cette stratégie, l'ACDI a mis au point une initiative pour le leadership du Canada en matière de santé et de nutrition et élabore actuellement un plan d'action axé



Photo ACDI : Pierre St-Jacques

**Des systèmes peu coûteux faisant appel à une technologie simple peuvent réduire la prévalence d'un grand nombre de maladies d'origine hydrique.**

sur la santé et la nutrition. L'ACDI a aussi formulé un plan d'action pour lutter contre le VIH/sida. Mises ensemble, ces interventions permettront de renforcer la contribution du Canada à l'accès universel aux soins de santé de la reproduction d'ici 2015.

L'ACDI étudiera également les possibilités d'agir sur le plan sectoriel. Elle s'attachera principalement à renforcer les capacités des systèmes de santé nationaux pour qu'ils soient en mesure d'offrir des services aux pauvres. Ce type de programme permettra aussi de veiller au caractère durable de ces services.

Pour consolider ses interventions dans le secteur de la santé, l'ACDI lancera davantage d'initiatives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. On estime en effet que 80 % des maladies se déclarant dans les pays en développement sont d'origine hydrique, c'est-à-dire transmises par de l'eau contaminée. Cette situation est pourtant évitable. Des systèmes peu coûteux faisant appel à une technologie simple peuvent réduire la prévalence d'un grand nombre de maladies d'origine hydrique.

Les nouvelles initiatives de l'ACDI comprennent :

- **L'immunisation : inclure les exclus**

Une grande partie des efforts internationaux déployés actuellement visent à rejoindre ceux qui n'ont pas encore bénéficié des programmes d'immunisation. Les campagnes pour l'éradication de la polio et les travaux de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins (GAVI) en sont des exemples.

Le Canada cherchera aussi à élargir la portée des programmes d'immunisation. Il s'agira de réaliser des progrès tangibles quant à la capacité des services de santé des pays en développement de continuer à offrir des soins au plus grand nombre.

Lorsque les circonstances le permettront, le Canada appuiera l'intégration des interventions en matière de santé et de nutrition. Cela pourrait comprendre la distribution de vitamine A dans le cadre de campagnes d'immunisation élargies; la transformation des journées nationales de vaccination en journées de la nutrition et de la santé infantile, au cours desquelles on distribuerait des moustiquaires traitées à l'insecticide et des vermifuges. Le Canada profitera aussi de ces occasions pour sensibiliser le public aux questions de santé.

- **Appui au projet mondial Halte à la tuberculose**

Chez les adultes des pays en développement, environ le quart des décès liés à des maladies évitables sont le fait de la tuberculose. Le traitement recommandé pour les cas de tuberculose est le traitement de brève durée sous surveillance directe (DOTS pour *Directly Observed Treatment - Short Course*), qui comprend une période d'observation directe du patient pour s'assurer qu'il prend correctement ses médicaments. En l'absence de ce traitement, on a constaté l'apparition de bacilles tuberculeux résistants

**Le paludisme fauche la vie d'environ 1,1 million de personnes par année, en majorité des enfants de moins de cinq ans.**

aux médicaments. La maladie est donc plus difficile à contrôler et le traitement est plus dispendieux. De plus, en raison de l'accélération des mouvements migratoires et de l'augmentation des voyages internationaux, la tuberculose est un problème mondial qui pose une menace tant aux pays riches qu'aux pays pauvres. Pour contrer cette menace, il faudrait le plus rapidement possible mettre en œuvre des programmes de traitement DOTS. Le Canada en financera dans le cadre de l'initiative Halte à la tuberculose, une campagne mondiale coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et autres. Cette initiative profitera tant à la santé des Canadiens qu'aux budgets consacrés aux soins de santé au Canada.

- **Faire reculer le paludisme : un partenariat mondial**

Le paludisme fauche la vie d'environ 1,1 million de personnes par année, en majorité des enfants de moins de cinq ans. Le partenariat mondial formé autour du projet Faire reculer le paludisme s'est fixé pour objectif de réduire de 50 % la mortalité attribuable à cette maladie d'ici 2010. L'ACDI investira de nouvelles ressources afin d'aider à lutter contre la maladie. Elle s'emploiera surtout à renforcer les capacités des systèmes et des institutions de santé publique des pays en développement pour leur amélioration à long terme.

- **Appui aux programmes de maternité sans risque et de planification<sup>3</sup>**

Plus de 500 000 femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse. Contrairement à la mortalité infantile, la mortalité maternelle n'a pas beaucoup reculé. De fait, au regard du bien-être humain, aucun écart n'est aussi absolu entre les pays du Nord et ceux du Sud que celui que marquent les taux de mortalité maternelle. On assiste à un renouvellement des efforts en vue de constituer un partenariat mondial en faveur de la maternité sans risque. En réalité, la meilleure façon de contribuer à la maternité sans risque est d'assurer l'accès universel à l'information et à des services de qualité en matière de planification familiale. Il importe également pour la survie maternelle de mettre en place des programmes visant à assurer aux femmes une nutrition adéquate (surtout riche en fer, en acide folique et autres micronutriments). Les femmes devraient également avoir les soins nécessaires au moment de l'accouchement et pouvoir compter sur l'aide d'une sage-femme qualifiée. De plus, des soins obstétriques d'urgence, comme l'administration de solutés intraveineux, les transfusions ou les césariennes, devraient être disponibles pour les accouchements présentant des complications (entre 5 et 15 % des cas). L'accent sur l'éducation de base que l'on retrouve dans le Cadre d'action peut contribuer de manière importante à la réduction de la mortalité maternelle. En effet, l'égalité entre les sexes et l'éducation des filles sont d'autres secteurs cruciaux d'intervention à cet égard.

Outre les fonds déjà engagés dans ce domaine et les activités de planification familiale décrites dans le plan d'action en matière de lutte contre le VIH/sida,

---

<sup>3</sup> Cette initiative sera reliée au Plan d'action de l'ACDI en matière de lutte contre le VIH/sida, ces deux questions de santé insistant sur l'importance de réduire la mortalité maternelle et d'améliorer l'accès à la planification

## Sauver des vies grâce à la vitamine A

**En 1999, le Canada a fourni à l'UNICEF et à d'autres organisations 455 millions de capsules de vitamine A, pour qu'elles soient distribuées dans plus de 50 pays. Pour une somme qui représente quelques cents par enfant, des millions d'enfants sont protégés chaque année de la cécité, de maladies graves comme la rougeole et la diarrhée et voient leur vie épargnée. On a ainsi sauvé plus de 200 000 enfants.**

l'ACDI accordera, au cours des deux prochaines années, un financement supplémentaire aux programmes axés sur la maternité sans risque, qui sont mis en œuvre par le Partenariat mondial en faveur de la maternité sans risque, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Grâce à ces ressources, l'ACDI pourra accroître son appui aux programmes visant à assurer l'accès universel aux services de planification familiale.

- **Eau et assainissement**

La plupart des membres de la communauté internationale des donateurs ont élaboré des politiques sur l'eau et l'assainissement. En général, ces politiques s'inspirent des recommandations issues des nombreuses conférences internationales tenues ces dernières années, notamment la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement (1992) et le Premier forum mondial sur l'eau (1997). Dans un rapport prévu pour la prochaine Conférence du millénaire des Nations Unies, en septembre 2000, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, déclare que l'approvisionnement en eau potable et l'installation de systèmes d'assainissement adéquats dans les pays en développement seraient, à eux seuls, plus susceptibles que toute autre mesure d'améliorer la santé des gens et de sauver des vies. Dans le cadre du plan d'action axé sur la santé et la nutrition, l'ACDI dressera un plan en matière d'eau et d'assainissement qui intégrera l'ensemble de ses activités dans ce domaine, et où le Canada s'engagera à accroître les ressources qu'il y consacre.





## Chapitre 3 Éducation de base : Offrir la possibilité à tous et à toutes

### Les défis

Parmi les droits fondamentaux de chaque être humain, il y a le droit à une éducation de base de qualité. Pourtant, beaucoup de personnes sont encore aujourd'hui privées de ce droit et de tous les avantages qu'il procure : la santé, la possibilité d'exercer un certain contrôle sur sa fécondité, l'accroissement de la productivité, l'augmentation du revenu familial, la chance de vivre et de travailler dans la dignité et de prendre des décisions éclairées quant à sa vie.

En 1990, les représentants de 155 gouvernements se sont réunis à Jomtien, en Thaïlande, et ont pris l'engagement de « satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de tous ». Les défis à relever sont considérables :

- Plus de 150 millions d'enfants inscrits à l'école primaire décrochent avant la fin de la cinquième année, sans avoir appris à lire ni à écrire correctement ni acquis les connaissances pratiques élémentaires. La grande majorité de ces enfants sont des filles.
- 125 millions d'enfants qui auraient l'âge de fréquenter l'école primaire n'y sont pas inscrits. Les deux tiers d'entre eux sont des filles.
- Dans les pays en développement, un adulte sur quatre — près d'un milliard de personnes — ne sait ni lire ni écrire, et ce nombre augmente sans cesse. Pour la plupart, ce sont des femmes.

De tous les facteurs, la pauvreté est celui qui contribue le plus à limiter l'accès à l'éducation. Les familles pauvres sont obligées de s'employer davantage à survivre qu'à envoyer leurs enfants à l'école. Le travail des enfants est souvent une nécessité économique, qui prime sur leur instruction. Dans les familles les plus démunies, il arrive que l'argent gagné par les enfants représente la moitié du revenu familial. Ainsi, au lieu de fréquenter l'école, les enfants pauvres s'intègrent à la main-d'œuvre de l'économie parallèle. On les retrouve dans la rue, où ils doivent rembourser leurs dettes au prix de leur servitude, ou encore ils sont exploités dans un travail illicite comme la prostitution.

Le VIH/sida est un autre facteur qui force de nombreux enfants à quitter l'école. En effet, la maladie fait de plus en plus d'orphelins — l'Afrique en compte à elle seule 11 millions — et ces derniers abandonnent l'école. Le VIH/sida risque également d'accroître l'écart entre les sexes en matière d'éducation : dans les milieux touchés par le sida, ce sont les filles surtout qui restent à la maison pour s'occuper des autres membres de leur famille. Le VIH/sida fait aussi des ravages dans le monde de l'enseignement, où les enseignants succombent à la maladie ou tombent malades. Cette situation entraîne des répercussions profondes sur la qualité générale des systèmes d'éducation.

Les conflits et les catastrophes naturelles sont également très lourds de conséquences. Bon nombre d'écoles et d'autres établissements d'enseignement ont été détruits. Souvent, ni l'État ni la société civile n'ont les moyens financiers de les rebâtir, ce qui fait augmenter le nombre des décrocheurs.

### Donner aux petites Égyptiennes et aux petits Égyptiens les mêmes chances de s'instruire

**Dans quelque 200 villages de la Haute-Égypte, des organisations de développement se sont associées pour s'attaquer au grave problème de l'analphabétisme chez les filles. De nouvelles écoles communautaires adaptées aux besoins des filles, construites et gérées par leurs parents, permettent de surmonter les obstacles culturels qui empêchaient les filles de suivre des cours donnés par des instituteurs masculins, dans des écoles situées à l'extérieur de leur village. Ce projet innovateur a le soutien du gouvernement de l'Égypte, de l'ACDI, de l'UNICEF ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et égyptiennes. La Fondation pour la formation internationale, établie à Toronto, fournit aux responsables du projet des avis techniques et des conseils en matière de gestion. Aujourd'hui, quelque 4 500 filles et 2 000 garçons fréquentent ces nouvelles écoles communautaires. Des 450 élèves diplômés jusqu'à présent, 400 ont choisi de poursuivre leurs études.**



Photo ACDI : Greg Kinch

Trois défis se distinguent par leur importance :

- Premièrement, l'accès à l'éducation est limité et inégal — en particulier quand on compare l'accès des filles à celui des garçons. En effet, si la pauvreté peut empêcher les garçons comme les filles d'aller à l'école, les filles en sont davantage touchées, car les « coûts » rattachés à l'école sont des plus subjectifs, tout comme la valeur accordée à l'éducation des filles. De nombreux facteurs font obstacle à la volonté des parents de faire instruire leurs filles : ils devront payer une dot plus élevée si leur fille est instruite; ils ont besoin que leurs filles s'occupent de leurs frères et sœurs; ils comptent sur leurs filles pour les corvées domestiques; les préparatifs de mariage et les rites entourant la puberté peuvent poser problème; les perspectives d'emploi rémunérateur sont très minces pour les femmes dans des sociétés où l'homme est toujours considéré comme le principal soutien de famille.
- Deuxièmement, il ne suffit pas que les enfants aillent à l'école. Il est fondamental d'assurer la qualité du milieu scolaire, de l'enseignement et de l'apprentissage. Il faut donc absolument s'attaquer à l'ensemble des facteurs complexes qui contribuent à la mauvaise qualité de l'éducation dans de nombreux pays en développement : la formation inadéquate et le manque de motivation des enseignants; du matériel d'apprentissage inadéquat, non disponible ou non pertinent; des écoles insalubres, qui ne sont pas accueillantes et où la sécurité des enfants est menacée; la mauvaise planification et la mauvaise gestion des systèmes d'éducation.
- Troisièmement, il importe de bien cibler les investissements dans le secteur de l'éducation. Dans beaucoup de pays dont les taux de scolarisation sont parmi les plus faibles, les dépenses en matière d'éducation sont consacrées davantage à l'enseignement supérieur qu'à l'éducation de base. Or l'enseignement supérieur ne touche qu'une faible proportion de la population, surtout parmi les plus fortunés. Souvent, la volonté politique des gouvernements et leur capacité institutionnelle d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'éducation en faveur des pauvres laissent à désirer. Cependant, la pérennité des systèmes d'éducation ne tient qu'à un usage efficace des ressources. Il faut donc investir dans l'éducation de base.

### Les objectifs

Le Canada s'engage, dans le Cadre d'action, à atteindre les objectifs acceptés par la communauté internationale en matière d'éducation. Ces deux objectifs sont les suivants :

- obtenir des progrès indéniables vers l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en contribuant à supprimer toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005;
- assurer une éducation primaire à tous les enfants de tous les pays d'ici 2015.

## Le miracle de l'éducation au Bangladesh

**Au Bangladesh, il s'est construit depuis 1985 plus de 34 000 écoles au toit de chaume et au plancher de terre battue, où les enseignants travaillent à partir de matériel pédagogique rudimentaire. Mises sur pied par la plus importante organisation non gouvernementale du pays, le Comité pour l'avancement rural du Bangladesh, ces écoles ouvrent de nouveaux horizons à plus d'un million de filles et de garçons. Plus de 70 % des élèves sont des filles. De concert avec la Fondation Aga Khan Canada, l'ACDI a appuyé ce programme pendant 10 ans. L'objectif du Comité pour l'avancement rural du Bangladesh est d'y avoir instruit 2,4 millions d'enfants d'ici 2004.**

### Leçons retenues

En avril 2000, la communauté internationale s'est réunie à Dakar, au Sénégal, pour faire le point sur les moyens qu'elle avait pris pour assurer une éducation de base à tous les habitants de la planète. Dans le cadre de ce processus, l'ACDI a également dressé le bilan de sa propre expérience et examiné les mesures prises par les autres pays afin de pouvoir tirer des leçons de leurs conclusions. Cette analyse fait ressortir un certain nombre de leçons fondamentales :

- Il est essentiel d'obtenir un engagement politique et institutionnel ferme, de la part des pays en développement aussi bien que des donateurs, pour garantir l'universalité d'accès à l'éducation primaire.
- L'égalité entre les sexes en matière d'éducation ne peut se réaliser qu'au moyen d'interventions volontaires et sans équivoque. L'éducation des filles ne représente qu'un secteur parmi tant d'autres où il faut s'attaquer aux inégalités entre les sexes. Pour atteindre cet objectif, il faut systématiquement intégrer cette problématique à toutes les interventions axées sur l'éducation.
- La qualité de l'enseignement est primordiale. Il faut veiller à son amélioration en même temps que l'on élargit l'accès à l'éducation. La plus importante mesure qu'un pays puisse prendre consiste à assurer la qualité de la formation du personnel enseignant.
- L'éducation doit être abordable et favoriser l'intégration des pauvres, des femmes et des hommes, des filles et des garçons, des handicapés, des laissés-pour-compte et des autochtones.
- Les interventions des donateurs en matière d'éducation peuvent donner de meilleurs résultats si elles s'insèrent dans des approches sectorielles et favorisent la prise en charge et l'engagement du pays bénéficiaire.
- Les technologies de l'information et des communications sont prometteuses, à condition que la planification des activités corresponde aux besoins et aux capacités des pays en développement.
- Il est impératif de décentraliser l'éducation afin de pouvoir former des partenariats et les respecter. Il faut donner aux communautés l'occasion de participer à l'éducation de leurs enfants pour mobiliser de nouvelles ressources et pour rehausser la qualité et la pertinence de l'éducation.

**Nous renforcerons nos programmes en faisant appel aux connaissances et à l'expérience acquises par le Canada et ses chercheurs dans tous les champs d'activité liés à l'éducation.**

### **La voie à suivre**

Au mois d'avril 2000, Maria Minna, ministre de la Coopération internationale, a dirigé la délégation canadienne qui participait au Forum mondial sur l'éducation, à Dakar. Dans le cadre de ce forum, le Canada a réaffirmé son appui aux objectifs internationaux convenus en matière d'éducation et a réitéré l'engagement de l'ACDI envers l'éducation de base. À la cérémonie de clôture, la ministre Minna a parlé au nom de 11 pays donateurs. Elle a transmis à la communauté internationale l'engagement solidaire de ces pays à l'égard de ces objectifs, ainsi que leur volonté d'appuyer les gouvernements qui s'efforcent de réaliser l'universalité de l'éducation primaire et l'égalité entre les sexes.

Depuis le Forum de Dakar, l'ACDI a entrepris d'établir une stratégie et un plan d'action en matière d'éducation qui miseront sur ses compétences reconnues en matière d'éducation des filles et sur son engagement envers l'égalité entre les sexes. Les initiatives décrites dans la stratégie et le plan d'action formeront la base de la contribution de l'ACDI à l'atteinte de l'objectif de l'universalité d'une éducation primaire de qualité d'ici 2015. La stratégie et le plan d'action lieront explicitement l'approche de l'ACDI dans ce domaine aux autres secteurs clés du Cadre d'action, tout particulièrement la lutte contre le VIH/sida.

Le plan d'action fera appel à de nouvelles approches en matière de développement et correspondra aux besoins précis des pays partenaires. Celles-ci correspondront également aux domaines où le Canada détient un avantage comparatif et s'harmoniseront avec les activités d'autres donateurs. L'ACDI recherchera les occasions de contribuer aux activités suivantes :

- **Appuyer le développement du secteur de l'éducation dans certains pays qui veulent entreprendre une véritable réforme de ce secteur et qui visent l'universalité d'accès à l'éducation primaire.** Cela exigera que l'ACDI et ses pays partenaires s'engagent fermement et à long terme envers ce secteur. L'ACDI recherchera également les occasions de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres donateurs dans le cadre d'approches sectorielles dans des pays choisis.
- **Améliorer la programmation dans le secteur de l'éducation.** Le Canada détient des compétences reconnues au chapitre des méthodes d'apprentissage axées sur l'élève, de la formation des enseignants, de la conception de programmes pédagogiques et de la création d'écoles adaptées aux besoins des enfants et tout particulièrement des filles. Son expérience dans l'utilisation des méthodes d'éducation à distance et des technologies de l'information est également reconnue, notamment dans les domaines du perfectionnement des enseignants et de l'accès à l'information et aux ressources pédagogiques. Nous renforcerons nos programmes en faisant appel aux connaissances et à l'expérience acquises par le Canada et ses chercheurs dans tous les champs d'activité liés à l'éducation.



Photo ACDI : David Barbour

- **Investir dans l'éducation des filles.** L'ACDI se fondera sur son expérience de programmation dans ce domaine et sur son engagement envers l'égalité entre les sexes pour mettre au point une initiative pour le leadership du Canada visant à combler l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire. L'UNICEF élabore actuellement une initiative mondiale dans ce domaine. Ce sera pour le Canada l'occasion de s'associer à d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux en vue de combler cet écart d'ici 2005 dans l'enseignement primaire et secondaire.
- **Intensifier les mesures de lutte contre le VIH/sida grâce à l'éducation.** L'éducation peut contribuer à réduire les facteurs de risque relatifs au VIH/sida, en fournissant aux jeunes les connaissances pratiques nécessaires pour éviter de contracter le VIH. Le milieu scolaire peut aussi contribuer à dissiper les mythes entourant le sida, à transmettre des valeurs et des connaissances, et à promouvoir des attitudes et un comportement favorables à la prévention du sida. En mettant l'accent sur les jeunes et les enfants de moins de 16 ans, on pourra intervenir avant qu'ils n'aient leurs premières relations sexuelles ou qu'ils n'abandonnent l'école. Par ailleurs, la question du VIH/sida devra figurer dans l'ensemble des activités de l'ACDI en matière d'éducation, notamment dans l'élaboration de politiques et de stratégies de programmation.
- **Favoriser l'intégration des efforts des communautés et des organisations non gouvernementales en matière d'éducation dans le cadre des grandes réformes du système d'éducation officiel.** L'ACDI collabore depuis longtemps avec des organisations non gouvernementales du domaine de l'éducation, en grande partie dans le contexte d'écoles communautaires. Elle élargira ses programmes actuels administrés par des organisations non gouvernementales et d'autres associations.
- **Renforcer l'engagement politique.** L'éducation de base doit demeurer parmi les grandes priorités politiques des instances mondiales. Le Canada abordera donc cette question dans le cadre des assemblées du G-8, des conférences des Nations Unies, de sommets mondiaux et d'autres forums internationaux. L'ACDI appuiera également la Banque mondiale dans sa recherche d'un consensus universel quant au rôle central que joue l'éducation dans le développement économique et social.





## Chapitre 4 Le VIH/sida : Lutter contre la pandémie à l'échelle mondiale

### Les défis

Le VIH/sida représente une pandémie mondiale qui menace la vie de millions de gens. Contrôler sa propagation est un défi de taille pour les pays pauvres et leurs gouvernements. Bien que cette maladie puisse toucher n'importe qui, quel que soit son revenu, son sexe ou son origine ethnique, ce sont les pauvres qui sont plus susceptibles de contracter le VIH, car ils n'ont pas accès à des services de santé, d'éducation, et à d'autres services sociaux.

Le bilan mondial est sombre. En seulement 20 ans, cette maladie a tué plus de gens que toute autre maladie infectieuse et elle se propage à un rythme alarmant. Déjà, quelque 33 millions de personnes sont infectées dans le monde. Chaque jour, 16 000 personnes contractent le VIH/sida et 95 % d'entre elles sont dans les pays en développement.

En Afrique subsaharienne, la situation est particulièrement grave. C'est en Afrique que vivent 70 % des gens infectés par le VIH, soit 23,3 millions de personnes, dont 55 % sont des femmes. L'Afrique peut s'attendre à avoir enterré la plupart de ces personnes d'ici 10 ans. Jusqu'à présent, le virus a déjà emporté 13,7 millions d'Africains et fait près de 11 millions d'orphelins. Ces pertes ont des implications qui, à moyen ou à long terme, sont lourdes de conséquences pour le développement.

Le VIH/sida gagne également du terrain ailleurs dans le monde. Depuis 1994, la prévalence du VIH en Asie et dans le Pacifique s'est accrue de plus de 100 %. Le sida, ou les complications qu'il entraîne, a déjà tué plus d'un million de personnes en Asie du Sud et du Sud-Est. En Amérique latine et dans les Antilles, le VIH/sida a emporté près de 400 000 adultes et enfants et laissé plus de 120 000 orphelins dans son sillage.

La propagation du VIH/sida dans les pays en développement compromet l'aptitude des gens à façonner le développement de leur société et à contribuer au progrès social et économique. Le sida réduit l'espérance de vie et accélère la propagation de la tuberculose et d'autres maladies connexes. Il sape ainsi les investissements dans le capital humain, par exemple en éducation, et menace d'anéantir les progrès réalisés au prix de nombreux efforts de développement.

### Les objectifs

Les priorités de développement social de l'ACDI se concentreront sur des objectifs fixés par la communauté internationale :

- faire en sorte que d'ici 2005 et 2010 respectivement, au moins 90 % et 95 % des jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans aient accès à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires qui leur permettront de réduire leurs risques d'infection au VIH;
- faire en sorte que la prévalence d'infection au VIH/sida soit réduite de 25 % d'ici 2005 chez les jeunes de 15 à 24 ans vivant dans les pays les plus touchés, et d'ici 2010 chez les jeunes de ce groupe d'âge à l'échelle de la planète.

**Le bilan mondial est sombre. En seulement 20 ans, cette maladie a tué plus de gens que toute autre maladie infectieuse et elle se propage à un rythme alarmant. Déjà, quelque 33 millions de personnes sont infectées dans le monde [...] Jusqu'à présent, le virus a déjà emporté 13,7 millions d'Africains et fait près de 11 millions d'orphelins.**

**Le sida, ou les complications qu'il entraîne, a déjà tué plus d'un million de personnes en Asie du Sud et du Sud-Est. En Amérique latine et dans les Antilles, le VIH/sida a emporté près de 400 000 adultes et enfants et laissé plus de 120 000 orphelins dans son sillage.**





Photo ACDI : Pierre St-Jacques

Ces objectifs sont ceux de la communauté internationale. Pour enregistrer des progrès, il faut pouvoir compter sur la contribution de tous les pays. Le Cadre d'action présente la voie choisie par le Canada pour mettre ses ressources au service de leur réalisation.

### Leçons retenues

En analysant ses propres programmes ainsi que les efforts déployés par d'autres pays et institutions, l'ACDI a retenu plusieurs leçons importantes. Au nombre des moyens efficaces de lutter contre le VIH/sida, signalons les suivants :

- **Rechercher la synergie dans nos rapports avec d'autres donateurs et coordonner nos efforts en conséquence.** En contribuant à des programmes plus vastes qui regroupent plusieurs donateurs et en cherchant des secteurs de collaboration avec les principales instances bilatérales et multilatérales, l'ACDI peut élargir son champ d'action et obtenir de meilleurs résultats. Une meilleure coordination des interventions permet de simplifier l'obligation de rendre compte des pays bénéficiaires et allège le fardeau imposé à leur système de santé publique.
- **Chercher à établir des liens entre nos interventions et les programmes nationaux des pays bénéficiaires.** Ces liens déterminent souvent le succès de nos interventions en ce qu'ils rallient les autorités nationales à la cause en question, garantissant ainsi leur appui et suscitant une volonté politique de lutter contre le VIH/sida.
- **Traiter toutes les maladies transmissibles sexuellement et contrôler leur propagation pour minimiser les risques d'infection au VIH.** Il s'agit d'un aspect très important des projets financés par l'ACDI au Kenya, en Afrique de l'Ouest et dans les Antilles, et un domaine où l'ACDI s'est distinguée par son leadership.
- **Renforcer les capacités des communautés.** Pour lutter contre le VIH/sida, il est essentiel de travailler avec les citoyens de chaque communauté pour perfectionner leurs compétences en matière de prévention et d'adaptation. Il s'agit d'ailleurs d'un volet crucial de bon nombre de projets financés par l'ACDI.
- **Appuyer l'aide entre pairs.** À l'échelle locale, ce moyen de communiquer l'information sur le VIH/sida s'est avéré pertinent et efficace, et permet de respecter les dimensions culturelles de chaque société.
- **Offrir de la formation sur la prévention et le contrôle du VIH/sida par l'intermédiaire de réseaux régionaux.** Cette approche a permis à l'ACDI de renforcer les capacités locales et de faire appel aux compétences déjà présentes dans la région visée, au lieu de compter sur une expertise de l'extérieur.

Toutefois, il reste des obstacles majeurs en matière de lutte contre le VIH/sida. Il faut déployer davantage d'efforts dans les domaines suivants :

## Protéger les nouveau-nés

**Au Zimbabwe, l'ACDI appuie une étude visant à déterminer si la vitamine A peut réduire l'incidence de transmission du VIH de la mère à son enfant. L'étude porte sur 14 000 mères et leur bébé. On leur administre des suppléments de vitamine A au moment de l'accouchement. Les mères sont suivies pendant les deux ans qui suivent l'accouchement, pour évaluer les effets du traitement sur leur maladie. Cette étude est un projet de l'Institut de recherches de l'Hôpital général de Montréal, de l'université du Zimbabwe, de la Ville de Harare et de l'université Johns Hopkins.**

- **La problématique homme-femme.** Les rapports de force entre les sexes, de même que le stigmate social associé aux femmes porteuses du VIH, représentent d'importants obstacles au contrôle de la propagation du VIH. Les femmes courent davantage de risques que les hommes de contracter le VIH/sida, tant pour des raisons sociales que physiologiques. Il est donc crucial de mettre au point des méthodes de protection qui puissent être contrôlées par les femmes.
- **Le stigmate social.** Il est essentiel de rompre le silence créé par le stigmate et la discrimination pour parvenir à la prévention.
- **La dépendance à l'égard de l'appui des donateurs.** Les projets communautaires exigent souvent de la part des donateurs un engagement soutenu, de longue durée. Les activités à court terme ne suffisent pas.
- **Le manque de flexibilité.** Il faut élaborer des stratégies d'intervention permettant de tirer parti de nouvelles découvertes et de modifier les approches en conséquence.
- **Le manque d'intérêt pour les programmes intégrés en matière de santé de la reproduction.** Il faut intégrer plus étroitement les programmes de planification familiale et de lutte contre le VIH/sida.

### La voie à suivre

L'ACDI s'est inspirée de ces leçons pour établir un plan d'action en matière de lutte contre le VIH/sida. Ce dernier repose sur une approche multidimensionnelle qui permet d'agir sur plusieurs fronts. Par exemple, suivant cette approche, on veille à ce que les stratégies de prévention et de traitement tiennent compte des différences entre les sexes; on accorde davantage d'attention à la corrélation entre le VIH/sida et les autres problèmes de développement; on se concentre sur les besoins des enfants dont les parents ont été emportés par le sida et sur la nécessité de renforcer davantage les capacités des services de santé nationaux. Dans cette perspective, l'ACDI mettra l'accent sur toutes ces dimensions du problème en intervenant selon les façons suivantes :

- **En renforçant l'engagement politique.** Des pays comme l'Ouganda, la Thaïlande et le Sénégal ont démontré qu'un engagement politique manifesté aux échelons les plus élevés est essentiel au contrôle du VIH/sida. Dans le cas où des gouvernements hésiteraient à aborder franchement ce sujet, les réunions de haut niveau, les visites de chefs d'État et les échanges entre personnel diplomatique devraient susciter des discussions ouvertes et promouvoir l'engagement politique. Dans sa lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement, l'ACDI cherchera aussi à accroître le rôle et la contribution du secteur privé.
- **En améliorant les programmes de santé de la reproduction.** Tant dans les politiques que dans les programmes, on ne reconnaît pas assez la corrélation entre la santé de la reproduction et le VIH/sida. Les services de counseling et de dépistage du virus devraient être offerts automatiquement par les services de santé de la reproduction. De plus, le contrôle et le traitement de toutes les maladies transmissibles sexuellement devraient être intégrés à la formation des travailleurs de la santé pratiquant dans des régions éloignées, où l'on n'offre pas tous les services de santé.

**Il faut mettre au point de toute urgence des méthodes préventives contrôlées par les femmes, particulièrement en Afrique où les femmes sont les plus nombreuses à être infectées par le VIH. Les travaux de recherche révèlent que des méthodes « invisibles » (comme les microbicides et les gels) peuvent prévenir de façon très efficace beaucoup de maladies transmissibles sexuellement, y compris le VIH.**

**L'ACDI a annoncé récemment qu'elle allait financer les essais cliniques d'un nouveau produit pour les femmes qui devrait permettre de réduire ou de prévenir la transmission du VIH et d'autres maladies transmissibles sexuellement [...]**  
**L'ACDI versera une contribution de 5 millions de dollars à l'IAVI, une organisation mondiale qui cherche à accélérer le développement et la distribution de vaccins contre le sida.**

- **En utilisant le secteur de l'éducation de manière plus efficace.** Le secteur de l'éducation peut être un vecteur efficace de sensibilisation auprès des groupes à risque, notamment des jeunes. Le milieu de l'éducation permet aux jeunes d'acquérir des aptitudes qui leur serviront dans le quotidien (p. ex. savoir lire et écrire, avoir confiance en soi, être capable de négocier et de trouver du travail). Ce secteur peut donc contribuer à ralentir la pandémie en enseignant aux enfants ce qu'ils doivent savoir pour éviter de contracter le VIH/sida. L'ACDI s'intéressera davantage aux réactions des systèmes d'éducation devant le VIH/sida.
- **En axant la recherche sur le développement de méthodes de prévention pouvant être contrôlées par la femme.** Il faut mettre au point de toute urgence des méthodes préventives contrôlées par les femmes, particulièrement en Afrique où les femmes sont les plus nombreuses à être infectées par le VIH. Les travaux de recherche révèlent que des méthodes « invisibles » (comme les microbicides et les gels) peuvent prévenir de façon très efficace beaucoup de maladies transmissibles sexuellement, y compris le VIH. Dans les pays en développement, des partenariats entre chercheurs canadiens et africains pourraient préparer le terrain pour des essais cliniques. Une fois qu'on aura pu vérifier la sécurité et l'efficacité de ces méthodes prometteuses, il sera possible de les mettre rapidement sur le marché. L'ACDI a annoncé récemment qu'elle allait financer les essais cliniques d'un nouveau produit pour les femmes qui devrait permettre de réduire ou de prévenir la transmission du VIH et d'autres maladies transmissibles sexuellement.
- **En renforçant l'appui au développement de vaccins.** Moins de 5 % des ressources affectées au VIH/sida dans le monde sont consacrées à la recherche et au développement de vaccins. Il est essentiel de sensibiliser les gens aux questions de santé et de promouvoir l'utilisation du condom, mais il faut également appuyer le développement de vaccins qui pourraient offrir une protection immédiate et complète contre le VIH/sida. La mise au point d'un vaccin est la pierre angulaire de la lutte contre la pandémie du VIH/sida. L'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI) offre un excellent exemple de mesure incitative au progrès scientifique. L'ACDI versera une contribution de 5 millions de dollars à l'IAVI, une organisation mondiale qui cherche à accélérer le développement et la distribution de vaccins contre le sida.





Photo ACDI : Roger LeMoine

## Chapitre 5 Protection des enfants : Investir dans l'avenir

### Les défis

Dans les pays en développement, les enfants - les filles et les garçons de moins de 18 ans - représentent une proportion grandissante de la population. Par exemple, en Afrique subsaharienne, 54 % des gens ont moins de 18 ans. Pourtant, la majorité des enfants du monde sont privés de leurs droits fondamentaux à la santé, à l'éducation, à la protection et à la participation aux décisions qui touchent leur vie. Pour accroître les chances d'un développement durable à l'échelle mondiale, il sera crucial de répondre aux besoins de ces enfants.

Certains groupes d'enfants voient leur vie menacée d'une façon bien particulière et ont besoin d'une protection spéciale. Il ne suffit pas d'aider ces enfants à se prévaloir de leurs droits fondamentaux à la santé et à l'éducation. Il faut aussi leur offrir la protection dont ils ont besoin pour faire face à l'exploitation et aux mauvais traitements. Ces garçons et ces filles sont exploités au travail, notamment dans l'industrie du sexe, ils participent à des conflits armés (ou en sont victimes) et ils vivent dans la rue. Les enfants handicapés et les enfants de groupes ethniques minoritaires peuvent également avoir besoin d'une protection particulière. Dans tous les cas, les filles peuvent se trouver particulièrement désavantagées et sont souvent exploitées différemment des garçons.

- Plus de 250 millions de filles et de garçons de moins de 14 ans sont déjà sur le marché du travail — 120 millions d'entre eux travaillent à plein temps. Ces enfants travaillent souvent de longues heures, sont privés de toute forme d'éducation et subissent souvent les pires formes d'exploitation.
- Ces dix dernières années seulement, les guerres ont tué deux millions d'enfants et ont fait cinq millions de jeunes handicapés. Des millions de filles et de garçons sont traumatisés par la violence dont ils ont été témoins. Enfin, il y a dans le monde quelque 300 000 enfants-soldats engagés dans des conflits.
- À l'échelle mondiale, des millions de filles et de garçons vivent dans la rue. Leur vie est marquée par la violence, la toxicomanie et les agressions sexuelles. Chaque année, plus d'un million d'enfants dans le monde sont forcés de se prostituer. La grande majorité de ces enfants sont des filles, qui risquent des grossesses non désirées et des avortements dangereux. Les filles et les garçons qui se prostituent risquent tous de contracter une maladie transmissible sexuellement, y compris le VIH/sida, d'être exclus de la société et de perdre leur estime de soi.
- Un enfant sur dix est handicapé à la naissance, ou le devient. Dans bien des cas, ces enfants sont rejetés par leur famille et leur communauté, et reçoivent peu d'attention de la part de ceux qui sont chargés de prodiguer des soins. L'Organisation mondiale de la santé estime que seulement 5 % des enfants handicapés dans le monde en développement ont accès à des services de réadaptation, et que moins de 2 % fréquentent l'école.

**Ces dix dernières années seulement, les guerres ont tué deux millions d'enfants et ont fait cinq millions de jeunes handicapés. Des millions de filles et de garçons sont traumatisés par la violence dont ils ont été témoins. Enfin, il y a dans le monde quelque 300 000 enfants-soldats engagés dans des conflits.**





Photo ACIDI : Peter Bennett

- Les enfants de groupes ethniques minoritaires peuvent également être confrontés au racisme et à la violence et être plus vulnérables lorsqu'ils sont victimes de traitements injustes. Ces enfants peuvent se retrouver coupés des valeurs propres à leur culture et rejetés par le courant de pensée dominant au sein de la société.

### Les objectifs

À titre de signataire des accords internationaux sur les enfants et de chef de file dans ce domaine, le Canada adhère aux énoncés suivants :

- Protéger davantage les enfants plongés dans des situations particulièrement difficiles et traiter les causes sous-jacentes (Sommet mondial pour les enfants, 1990).
- Reconnaître qu'un enfant handicapé mentalement ou physiquement a le droit d'avoir une vie convenable et bien remplie, dans des conditions qui lui assurent la dignité, favorisent la confiance en soi et encouragent sa participation active dans la collectivité (article 23, *Convention relative aux droits de l'enfant*).
- Respecter les droits de l'enfant de minorités ethniques, religieuses ou linguistiques (ou de l'enfant d'origine autochtone) de jouir de sa propre culture, de pratiquer sa religion et de parler sa langue (article 30, *Convention relative aux droits de l'enfant*).
- Reconnaître le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. (article 32, *Convention relative aux droits de l'enfant*).
- Protéger l'enfant contre toutes formes d'exploitation sexuelle et de mauvais traitements (article 34, *Convention relative aux droits de l'enfant*).
- Prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant. (article 39, *Convention relative aux droits de l'enfant*).
- Prendre immédiatement des mesures efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants (article 1, *Convention de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination des pires formes de travail des enfants*).

L'ACDI s'engage à contribuer à la réalisation des objectifs canadiens en matière de protection internationale des enfants, à veiller à ce que leurs droits soient respectés et à accroître la qualité, la quantité et la rentabilité de ses interventions à cet égard. Dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement a souligné l'engagement du Canada à prendre fait et cause pour que cesse l'exploitation des enfants dans le



monde et que l'on arrive à des accords internationaux sur la protection des droits des enfants, incluant la question des enfants engagés dans des conflits armés.

### Leçons retenues

L'ACDI appliquera les leçons retenues par la communauté internationale et tirées de sa propre expérience dans ses interventions en faveur de la protection des enfants. Au nombre de ces leçons, signalons les suivantes :

- On répond mieux aux besoins des enfants si les initiatives d'aide au développement leur sont directement destinées et qu'ils ne sont pas les bénéficiaires secondaires de projets visant d'abord leurs parents ou d'autres adultes.
- Les enfants participent activement à la vie de leur famille et de leur collectivité et devraient être considérés comme des individus déterminés qui sont investis des droits de la personne en vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.
- Promouvoir les droits de l'enfant contribue à susciter de l'intérêt pour les questions entourant sa protection et à modifier les mentalités dominantes (à savoir que le travail des enfants est une conséquence inévitable de la pauvreté).
- Les filles ont souvent des besoins particuliers et doivent relever des défis différents de ceux des garçons. Par exemple, beaucoup de filles souffrent de discrimination et de violence à cause de leur sexe.
- Les campagnes visant à bannir le travail des enfants peuvent obliger ces derniers à entreprendre un travail encore plus dangereux, au lieu de les inciter à fréquenter l'école. Tout en s'engageant à éliminer le travail des enfants dans des conditions dangereuses, l'ACDI estime qu'il faut établir une distinction entre ce genre de travail (qui peut nuire à la santé ou au développement psychosocial de l'enfant) et un travail qui ne menace pas le bien-être de l'enfant et lui permet de s'instruire.
- Les garçons et les filles ne sont pas touchés par les conflits armés de la même manière que les adultes. Il ne faut pas seulement s'attarder au sort des enfants-soldats mais aussi étudier les multiples façons dont ces conflits transforment la vie de tous les enfants, par exemple en faisant d'eux des réfugiés ou des personnes déplacées; des personnes n'ayant soudain plus accès à des services de santé et d'éducation; des orphelins; des « compagnes » pour les soldats; des victimes de mines antipersonnel. L'appui aux enfants touchés par la guerre doit aller bien au-delà des secours d'urgence. Ils ont besoin d'une aide à long terme pour trouver une stabilité et se réaliser.

### La voie à suivre

En investissant dans les enfants, l'ACDI répond directement à ses principaux objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté, pour rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Son travail en matière de protection des enfants prendra une nouvelle orientation : au lieu de voir les enfants comme de simples bénéficiaires de l'aide au développement, ces derniers seront considérés comme acteurs de leur propre développement.

### Marqués par la guerre

**Pendant la crise du Kosovo, plus de 800 000 personnes, surtout des femmes et des enfants, ont été déplacées à l'intérieur de l'ancienne Yougoslavie ou se sont réfugiées dans des pays limitrophes. Avec l'appui de l'ACDI, l'Institut international des enfants a mis en œuvre un programme d'aide psychologique destiné à des enfants profondément marqués par les conflits et vivant dans des camps de réfugiés. Par exemple, des jeux et des contes encourageaient les enfants à parler de leur expérience, de leur réaction à la guerre et de leur exode du Kosovo.**

Dans l'exercice de son mandat, l'ACDI s'appuiera sur son expérience dans des contextes multilatéraux et de partenariat, et tirera parti des leçons qu'elle a retenues plus récemment dans le cadre de projets bilatéraux. De plus, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement exécutent des projets d'avant-garde en matière de protection des enfants. Le Canada s'est particulièrement fait remarquer pour ses efforts en vue de promouvoir la participation des enfants à des conférences internationales et à des projets visant leur protection.

Le Canada peut tirer profit de la crédibilité qu'il a acquis au chapitre des droits de l'enfant à exercer un leadership accru sur la scène internationale en matière de protection des enfants. Le Canada a co-présidé le Sommet mondial pour les enfants en 1990 et joué un rôle capital dans la rédaction de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, en 1989. De concert avec les cinq autres pays avec lesquels il avait lancé l'initiative du Sommet de 1990, le Canada orchestre aujourd'hui les efforts en vue de convoquer les chefs d'État à une réunion de suivi de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2001. De plus, en septembre 2000, le Canada coparrainera une importante conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre.

Pour maximiser l'impact de son action en matière de protection des enfants, l'ACDI concentrera ses efforts dans deux secteurs, soit le travail des enfants et les enfants touchés par la guerre. En mettant l'accent sur ces deux thèmes dans sa programmation et son dialogue sur les politiques, l'action de l'ACDI sera plus efficace. L'exploitation des enfants en milieu de travail et la question des enfants touchés par la guerre sont de plus en plus considérés comme deux des défis les plus importants en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et dans les Amériques. Toutes ses interventions tiendront compte de l'égalité entre les sexes. Le Canada est bien placé pour jouer un rôle de chef de file dans ces secteurs, lors de la Conférence sur les enfants touchés par la guerre, à Winnipeg, et en aidant les pays à mettre en œuvre la nouvelle Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT).

**Pour maximiser l'impact de son action en matière de protection des enfants, l'ACDI concentrera ses efforts dans deux secteurs, soit le travail des enfants et les enfants touchés par la guerre.**

### **La main-d'œuvre infantine**

En partenariat avec l'Organisation internationale du travail et le Programme du travail de Développement des ressources humaines Canada, l'ACDI aidera certains pays en développement à mettre en œuvre la nouvelle Convention de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. Elle aidera à établir des mécanismes permettant de cerner les formes de travail les plus préjudiciables aux enfants et à élaborer des stratégies pour retirer les enfants de ces milieux ou empêcher qu'ils y soient employés. L'ACDI contribuera aussi à désigner les principaux secteurs où investir en faveur des enfants qui travaillent, comme l'éducation de base non traditionnelle.

L'ACDI abordera la question de la main-d'œuvre infantine dans son dialogue sur les politiques avec les pays en développement où beaucoup d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses. Elle fera valoir une distinction importante à établir avant tout afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants : celle qui existe entre un travail dangereux et un travail qui ne l'est pas et qui permet aux enfants de s'instruire.



Photo ACDI : David Trattles

L'ACDI appuiera des projets de recherche prometteurs au chapitre de la protection des enfants tels que la recherche portant sur la façon dont les programmes de développement des petites et micro-entreprises pourraient contribuer à résoudre les problèmes posés par l'exploitation des enfants à l'échelle locale.

L'ACDI appuiera des projets pilotes encourageant les organisations non gouvernementales et les gouvernements à mettre en place des moyens novateurs pour donner la parole aux enfants qui travaillent, et à modifier leurs programmes en conséquence.

L'ACDI lancera des projets destinés à la main-d'œuvre enfantine. Les priorités seront les suivantes : rendre l'éducation non traditionnelle plus accessible aux enfants qui continuent de travailler dans des conditions sécuritaires, et en améliorer la qualité; intégrer au système d'éducation officiel les enfants qui ont quitté un emploi dangereux (et offrir d'autres services de réadaptation, notamment aux enfants sortis du milieu de la prostitution); fournir une formation professionnelle et des activités rémunératrices aux familles dont les enfants ne travaillent plus; promouvoir la nécessité de mettre en place des mesures de protection des enfants en milieu de travail, de façon plus générale, faire avancer les droits des enfants; enfin, effectuer un travail de prévention auprès des familles dont les enfants risquent d'être recrutés dans un milieu de travail où ils seront exploités.

### **Les enfants touchés par la guerre**

De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'ACDI tiendra une conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre en septembre 2000. Dans le cadre des préparatifs, l'ACDI a exploré les possibilités d'alliances stratégiques avec des donateurs partageant la même perspective, avec des organisations non gouvernementales clés et avec des organisations onusiennes, comme l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

L'ACDI élaborera un programme multidimensionnel à l'intention des enfants touchés par la guerre. Ce programme mettra l'accent sur des secteurs clés comme l'éducation de base (interventions destinées aux enfants réfugiés ou mises en œuvre après un conflit), l'éducation qui habilite les jeunes à prévenir et à résoudre les conflits, la réadaptation des enfants incluant les soins de santé primaires et psychosociaux. On accordera aussi la priorité à des activités comme les loisirs, la réunification des familles, de même qu'à des activités visant à prévenir le recrutement d'enfants dans les forces armées. L'ACDI cherchera aussi à promouvoir des moyens d'intégrer les jeunes, à titre de participants à part entière, au développement de politiques et de programmes à l'intention des filles et des garçons touchés par la guerre. Par souci d'efficacité, l'ACDI coordonnera ses efforts d'aide humanitaire dans une perspective à plus long terme, de manière à ce que ces enfants puissent mener une vie constructive.



Photo ACIDI : Roger LeMoigne

Le Canada engagera un dialogue sur les politiques avec les pays en conflit, pour faire valoir les répercussions de la guerre sur les filles et les garçons et prendre fait et cause pour que cesse les violations systématiques des droits des enfants durant les conflits, pour qu'une meilleure protection leur soit accordée et que l'on investisse davantage dans leur bien-être.

Enfin, dans tous les secteurs d'intervention, l'ACDI favorisera la création d'un milieu propice à l'apprentissage, notamment en :

- créant des partenariats de recherche novateurs et prometteurs, dont les résultats seront distribués à grande échelle;
- cherchant à promouvoir des occasions pour que les initiatives en matière de protection des enfants fassent l'objet d'évaluations conjointes;
- travaillant avec des pays en développement, donateurs et institutions multilatérales, pour présenter des approches fondées sur le savoir;
- recueillant de l'information sur les politiques et les programmes qui ont donné de bons résultats en matière de protection des enfants, et en communiquant cette information;
- s'assurant que l'attention est accordée tant aux filles qu'aux garçons.



Photo ACDI : Roger LeMoine





## Chapitre 6 De nouvelles approches pour mettre en œuvre les priorités de développement social de l'ACDI

Tout en mettant l'accent sur le renforcement des ressources dans les quatre secteurs au titre des priorités de développement social, l'ACDI veillera à maximiser la qualité de ses interventions. C'est effectivement la qualité des programmes qui permet de garantir que les fonds publics sont utilisés de manière efficace, c'est-à-dire de manière à produire les meilleurs résultats possibles en matière de développement. L'ACDI adoptera donc une programmation mieux centrée et plus stratégique, qui privilégiera la coordination qu'offrent les approches sectorielles, par opposition aux projets individuels. Plus précisément, l'ACDI appliquera quatre principes qui s'expriment ainsi :

- le savoir comme fondement de l'aide au développement;
- des résultats à l'échelle sectorielle;
- des résultats à l'échelle nationale;
- la coordination des interventions et la prise en charge locale.

L'ACDI s'assurera que de telles approches permettent l'intégration des programmes entrepris dans les quatre secteurs prioritaires, de sorte que ses interventions dans un secteur puissent enrichir les efforts consentis dans les autres secteurs clés.

### Le savoir comme fondement de l'aide au développement

L'ACDI tirera parti d'importants progrès qui font évoluer nos connaissances scientifiques et spécialisées dans les secteurs sociaux essentiels. Les décisions liées aux programmes de l'ACDI, toujours prises dans le contexte des besoins et des priorités des pays en développement, reposeront sur :

- un examen minutieux des avenues possibles, y compris les avenues offertes par de nouveaux concepts d'intervention;
- notre connaissance de l'efficacité de ces avenues.

L'ACDI misera sur ses connaissances pour s'affirmer comme chef de file spécialisé dans les quatre secteurs prioritaires, en renforçant son savoir-faire dans chacun. À l'interne, l'ACDI investira dans ses ressources humaines de manière continue et elle établira des alliances stratégiques avec des centres d'excellence reconnus. Elle mettra également sur pied un processus d'examen systématique des leçons tirées des programmes existants, investira dans son personnel spécialisé dans les secteurs du développement social, y compris dans le domaine de l'égalité entre les sexes, consolidera ses réseaux internes et favorisera la mise en commun des connaissances au sein de l'Agence.

L'ACDI cherchera aussi à puiser dans les connaissances spécialisées de ses partenaires en appuyant la création de réseaux du savoir dans chacune des quatre priorités de développement social. Ces réseaux permettront l'échange de renseignements essentiels entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés et les entreprises du Canada et des pays en développement. Ainsi, ils contribueront au renforcement qualitatif et à la durabilité des programmes entrepris dans le cadre des priorités de développement social de l'ACDI.

**L'ACDI cherchera aussi à puiser dans les connaissances spécialisées de ses partenaires en appuyant la création de réseaux du savoir dans chacune des quatre priorités de développement social. Ces réseaux permettront l'échange de renseignements essentiels entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés et les entreprises du Canada et des pays en développement.**



Photo ACIDI : David Trattles

### Des résultats à l'échelle sectorielle

L'ACDI veillera à accroître le rayonnement des résultats que donnent ses projets. Plusieurs avenues s'ouvrent à l'ACDI à cet égard. L'une d'elles consiste à accroître sa participation aux approches sectorielles. Dans le cadre de ces approches, il s'agit tout d'abord de faire une analyse exhaustive d'un secteur donné, puis de définir les objectifs et les priorités de cadres de programmation nationaux. Entreprises conjointement avec d'autres donateurs, ces approches permettraient à l'ACDI de fournir un appui plus large, qu'il soit financier ou technique, à un pays en développement dans un secteur donné, comme la santé ou l'éducation. Les ressources et les connaissances de l'ACDI serviraient à l'amélioration de la planification et de la prestation des services dans ce secteur. Ce genre d'approche représente un moyen durable de renforcer les capacités d'un pays pour qu'il puisse intervenir dans les secteurs sociaux d'une manière qui réponde davantage aux préoccupations locales. Il s'agit donc d'approches où la qualité des connaissances que peut apporter le Canada est d'importance fondamentale.

Les approches sectorielles peuvent également s'avérer un bon moyen d'appuyer l'égalité entre les sexes. Étant donné qu'il s'agit d'y définir les objectifs et les priorités des cadres de programmation nationaux qui s'appliqueront à un secteur donné, ces approches représentent une bonne occasion d'aborder la question de l'égalité entre les sexes à la grandeur de ce secteur, surtout si on soulève cette question dès les premiers stades du développement de l'approche sectorielle.

Dans les pays où il n'y a pas d'approche sectorielle à proprement parler, l'ACDI cherchera quand même à produire des résultats à l'échelle sectorielle. Elle accentuera son rôle dans le cadre de dialogues sur les politiques avec les gouvernements des pays en développement, dans l'intérêt d'une amélioration des politiques publiques propres aux secteurs sociaux. L'ACDI les accompagnera également dans la mise en place de systèmes et d'institutions qui leur permettront de prendre en main leur propre développement social.

### Des résultats à l'échelle nationale

Pour rehausser les résultats obtenus grâce à ses investissements en matière de développement, l'ACDI concentrera les nouvelles ressources associées aux priorités de développement social de l'ACDI dans un certain nombre de pays, c'est-à-dire dans les pays où l'aide canadienne peut vraisemblablement entraîner des changements réels. Trois grands critères serviront à sélectionner les pays visés :

- Premièrement, il s'agira de pays où l'ACDI compte déjà un programme bien établi d'aide au développement. Les interventions émanant du Cadre d'action viendront donc consolider les programmes existants.
- Deuxièmement, il s'agira de pays dont les besoins sont manifestes dans au moins un des quatre secteurs prioritaires.

- Troisièmement, il s'agira de pays qui ont fait la preuve de leur engagement à réaliser des progrès dans ces domaines. Ce critère permettra de veiller à la prise en charge, par le gouvernement du pays bénéficiaire, des nouvelles initiatives de développement. (Ce troisième critère ne s'applique pas à la protection des enfants, particulièrement aux programmes traitant des enfants touchés par la guerre, puisqu'en cas de conflit civil, il n'est pas forcément pratique que le gouvernement assume cette responsabilité.)

Il peut arriver qu'un pays soit choisi au titre des quatre secteurs du Cadre d'action. Cependant, dans la plupart des cas, le choix d'un pays variera par secteur. En Asie, par exemple, le Bangladesh pourrait être le meilleur choix de pays où multiplier les efforts de l'ACDI dans les secteurs de la santé et de l'éducation de base. Dans la lutte contre le VIH/sida, un pays d'Afrique ou d'Asie du Sud-Est pourrait être le plus indiqué.

D'autres critères peuvent s'ajouter aux trois premiers, notamment la disponibilité et l'intérêt des autres donateurs à travailler avec l'ACDI, ainsi que le potentiel d'un pays en matière de programmes ou d'approches sectorielles.

L'ACDI s'efforcera d'identifier ces pays au cours des prochains mois.

### **La coordination des interventions et la prise en charge locale**

Il est essentiel de coordonner les interventions des donateurs afin d'éliminer les doublons, d'alléger le fardeau que représentent les exigences des divers donateurs pour un même pays bénéficiaire et de faire en sorte que les leçons tirées par les uns profitent également aux autres. Une meilleure coordination permet aussi aux donateurs et aux pays en développement d'harmoniser leurs programmes respectifs de façon à en maximiser les résultats. Il importe que l'ultime responsabilité de la coordination de ces efforts repose entre les mains des pays en développement : les interventions ont généralement plus de chances de réussir si le processus de développement est axé sur les besoins et la demande exprimés par le pays concerné.

L'ACDI recherchera les occasions de coordonner ses interventions avec celles de donateurs qui partagent sa perspective, comme les membres du groupe Utstein<sup>4</sup> et les principales organisations multilatérales de développement. Elle cherchera également à appuyer d'importantes initiatives internationales, comme l'Initiative d'éducation des filles de l'UNICEF. Pour que cette coordination soit efficace, l'ACDI devra faire des choix stratégiques en fonction de ses capacités et de ses forces. Selon les circonstances, l'ACDI fera preuve de leadership ou, au contraire, elle appuiera les initiatives d'autres donateurs. Dans tous les cas, l'ACDI se donnera comme principes fondamentaux d'améliorer la coordination des interventions et de favoriser la prise en charge locale — c'est-à-dire l'orchestration des interventions par les pays en développement — dans tous les programmes d'aide du Canada. Elle réitérera l'importance de ces principes dans le milieu de la coopération au développement.

<sup>4</sup> Les membres du groupe Utstein sont les ministres du Développement du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Norvège et de l'Allemagne. En juillet 1999, ces ministres ont tenu à l'abbaye d'Utstein, dans l'ouest de la Norvège, une réunion sur les perspectives stratégiques de coopération dans leurs efforts respectifs de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement.

Photo ACDI : Pierre St-Jacques





Photo ACDI : Peter Bennett

## Annexe Définition des quatre secteurs prioritaires au titre des priorités de développement social de l'ACDI

### 1) Santé et nutrition

La programmation en matière de santé et de nutrition comprend les domaines suivants :

#### *Soins de santé primaires*

**Prévention et contrôle des maladies :** Immunisation contre les principales maladies infectieuses. Prévention et contrôle des maladies endémiques, notamment par l'intermédiaire du Programme élargi de vaccination (PEV), de programmes visant à lutter contre les maladies diarrhéiques, le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Les campagnes anti-tabac entrent également dans cette catégorie.

**Soins curatifs de base :** Traitement de maladies et de blessures courantes. Approvisionnement en médicaments essentiels.

**Sensibilisation à la santé :** Sensibilisation des populations locales au moyen d'information et de formation liées aux problèmes de santé prédominants, y compris les méthodes de dépistage, de prévention et de contrôle des maladies. Programmes de santé en milieu scolaire visant à traiter les infestations par vers et les carences en micronutriments et à sensibiliser les élèves aux questions de santé.

**Perfectionnement du personnel de la santé :** Formation du personnel en soins de santé primaires. Formation des infirmières, des auxiliaires, des administrateurs et d'autres employés (p. ex. les sages-femmes). Appui aux centres de formation et à l'élaboration de matériel didactique (ne comprend pas la formation médicale pour les soins tertiaires).

**Renforcement des capacités :** Renforcement des services en régions rurales et urbaines, afin d'élargir l'accès aux services et d'améliorer leur qualité. Renforcement des hôpitaux de district et de la gestion des services de santé. Renforcement des capacités des institutions fournissant des soins de santé primaires. Élaboration de politiques coordonnées pour améliorer les programmes de soins de santé primaires.

#### *Planification familiale et santé de la reproduction*

**Services de planification familiale :** Programmes de planification familiale axés sur les besoins des clients; prestation de services liés à la contraception. Renforcement des capacités en matière d'information, de sensibilisation et de communication en ce qui touche la planification familiale et les enjeux qui lient la population et le développement.





Photo ACIDI : Roger LeMoigne

**Services de base en matière de santé de la reproduction :** Services d'information et examens de routine en matière de soins prénatals, postnatals et d'accouchement sans risque. Accès à des méthodes sûres de contrôle des naissances et à des soins de santé de la reproduction. Information en matière de santé de la reproduction et sensibilisation aux comportements menaçants pour la santé. Counseling. Diagnostic et traitement d'infections liées aux complications de la grossesse et de l'accouchement.

**Renforcement des capacités :** Renforcement des capacités nationales par le soutien à la formation. Amélioration de la gestion de l'information et des systèmes d'analyse statistique pour l'obtention de données ventilées par sexe. Soutien à la collecte et à l'analyse de données démographiques et de données liées aux programmes. Recherche liée à l'élaboration de politiques.

### *Alimentation et nutrition*

**Sécurité alimentaire des ménages :** Activités visant à améliorer l'accès des ménages et de la collectivité à des produits alimentaires. Ces activités comprennent la création de potagers, la formation de producteurs agricoles et de vulgarisateurs agricoles, en tenant compte de la problématique homme-femme. Sécurité alimentaire pour les travailleurs sans terre et les ménages pauvres des régions urbaines et péri-urbaines. Soutien local à l'amélioration de la production alimentaire, de l'élevage, de la pêche artisanale, des installations de stockage. Appui à la recherche appliquée sur les cultures vivrières.

**Carence en micronutriments :** Analyse des carences en micronutriments. Fourniture de vitamine A, d'iode, de fer et d'autres micronutriments grâce à des apports complémentaires, à l'enrichissement des produits alimentaires et à la modification du régime alimentaire, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes. Promotion de l'allaitement naturel. Amélioration des pratiques d'alimentation des enfants.

**Renforcement des capacités :** Formation en nutrition à l'intention de tous les membres d'un ménage. Participation et renforcement de l'autonomie des collectivités. Création de systèmes d'information sur l'état nutritionnel des communautés. Collecte et traitement des données, ventilées selon le sexe, sur l'état nutritionnel de la population, à l'échelle locale et nationale. Amélioration des politiques et stratégies nationales en matière de nutrition. Élaboration de politiques destinées à assurer la sécurité alimentaire de la population à long terme.

### *Eau et assainissement*

**Approvisionnement en eau potable :** Approvisionnement en eau potable au moyen de techniques peu coûteuses, notamment de pompes manuelles, de puits, de puits forés, de systèmes d'adduction d'eau par gravité, de collecte d'eau de pluie et de réservoirs en régions rurales et péri-urbaines.

**Traitement de l'eau :** Systèmes peu coûteux visant à prévenir ou éliminer la contamination de l'eau. Chloration et filtration. Usines de traitement des eaux par filtration lente sur sable ou filtration à coût modique. Traitement des eaux en régions rurales et péri-urbaines.



**Assainissement :** Systèmes d'assainissement sur place peu coûteux, y compris les systèmes d'évacuation des eaux ménagères et usées, l'installation de latrines et d'autres systèmes. Assainissement des réseaux d'évacuation des déchets par l'eau, y compris les petits systèmes d'égout, les systèmes conventionnels et les fosses septiques. Traitement des déchets liquides, notamment par les méthodes de traitement conventionnelles, les étangs de stabilisation, la récupération des ressources.

**Questions sanitaires :** Contrôle des voies de transmission. Drainage et arrosage des terrains propices aux maladies. Renforcement de la lutte contre les maladies et les infections attribuables à des conditions insalubres. Méthodes sûres de stockage de l'eau. Sensibilisation aux maladies d'origine hydrique.

**Renforcement des capacités :** Formation à l'entretien et à la réparation de systèmes peu coûteux d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Promotion de la participation communautaire, de la mobilisation sociale et d'approches non discriminatoires à l'endroit des femmes. Soutien aux institutions et renforcement des capacités en matière d'approvisionnement en eau. Élaboration de politiques coordonnées visant à améliorer l'exécution de programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

## 2) Éducation de base

**Développement des jeunes enfants :** Puériculture; stimulation et apprentissage grâce à des programmes en milieu familial ou communautaire et à des établissements préscolaires. Éducation des enfants en situation de difficulté.

**Enseignement primaire et programmes parallèles :** Développement des infrastructures et amélioration des installations et du matériel. Élaboration de programmes pédagogiques. Formation des enseignants et perfectionnement professionnel. Fourniture de matériel d'apprentissage. Évaluation des progrès de l'élève. Programmes d'alimentation en milieu scolaire.

**Éducation de base pour les jeunes et les adultes :** Programmes d'alphabétisation et d'enseignement du calcul adaptés à divers secteurs. Programmes d'éducation en milieu conventionnel et parallèle menant à l'acquisition de compétences de base dans des domaines tels que la santé, la nutrition et les techniques agricoles. Programmes d'éducation par l'intermédiaire des médias traditionnels et modernes et d'autres formes de communication.

**Renforcement des capacités :** Amélioration de la gestion des systèmes et des institutions. Élaboration de politiques coordonnées visant à améliorer l'exécution des programmes d'éducation de base. Élaboration de politiques et de programmes visant à éliminer les obstacles à l'accès des filles et des femmes à l'éducation de base.

## 3) Lutte contre le VIH/sida

Les interventions de lutte contre le VIH/sida se définissent ainsi : toutes les activités qui ont pour but de contrôler la propagation du VIH/sida et des autres maladies transmissibles sexuellement, p. ex. l'information, la sensibilisation et la communication; le dépistage; la prévention; le traitement et les soins; la

Photo ACDI : Roger LeMoine





Photo ACIDI : François-Éric de Repentigny

recherche et les soins prodigués aux orphelins du VIH/sida. La contribution de l'ACDI à l'ONUSIDA est également comprise dans cette priorité.

**Nota :** Pour éviter la double comptabilisation, le volet de la programmation en matière de santé de la reproduction portant sur les activités de lutte contre le VIH/sida sous la rubrique planification familiale et santé de la reproduction est comptabilisé dans la priorité « lutte contre le VIH/sida ». De même, les programmes liés aux enfants touchés par le VIH/sida sont comptabilisés dans la priorité « lutte contre le VIH/sida », et non au titre de la priorité « protection des enfants ».

#### 4) Protection des enfants

Toutes les activités se rapportant à l'aide aux enfants (de moins de 18 ans) ayant besoin d'une protection spéciale. Ces enfants laissés-pour-compte et ayant besoin de protection sont regroupés dans les catégories suivantes :

- Main-d'œuvre enfantine : Les activités liées aux enfants de moins de 14 ans qui travaillent. On accorde une attention spéciale aux situations de servitude pour dettes et au travail dans des conditions dangereuses, y compris aux enfants travaillant dans l'industrie du sexe.
- Enfants touchés par les conflits armés : Les activités destinées aux enfants traumatisés par suite d'un conflit armé, y compris les initiatives visant les enfants-soldats, les réfugiés et les enfants rendus orphelins par la guerre.
- Enfants de la rue.
- Enfants victimes d'abus sexuels et enfants victimes de la traite.
- Enfants de groupes ethniques minoritaires.

#### Autres catégories

Les priorités de développement social de l'ACDI comprennent aussi des projets et des programmes qui n'appartiennent pas à l'un ou l'autre des secteurs clés, mais qui correspondent aux descriptions suivantes :

- les besoins humains fondamentaux intégrés;
- les contributions versées aux organisations multilatérales dont les activités se concentrent essentiellement dans les secteurs du développement social.

#### *Les besoins humains fondamentaux intégrés*

**Projets intégrés :** Les stratégies intégrées articulées autour de plusieurs secteurs (comme la santé, l'éducation, l'eau, la production et la distribution d'aliments), qui permettent de répondre aux besoins humains fondamentaux.

**Développement communautaire :** Fonds en faveur du développement local. Fonds d'urgence visant à minimiser les répercussions négatives de l'ajustement structurel. Fonds de contrepartie visant à répondre aux besoins humains fondamentaux. Appui à des organisations communautaires.

**Renforcement institutionnel :** Renforcement des capacités d'institutions

en vue d'améliorer la prestation de services sociaux essentiels. Réformes du secteur public liées à la refonte des politiques sociales visant à répondre aux besoins humains fondamentaux.

### ***Le financement d'organisations multilatérales***

Le financement de base des organisations multilatérales est depuis longtemps un volet important du budget de programmation de l'ACDI, et il continuera de l'être. Une grande part des activités financées par les organisations multilatérales vise les quatre secteurs clés au titre des priorités de développement social de l'ACDI. Étant donné la nature même de ces organisations, il est difficile de répartir a priori leurs dépenses selon les divers volets, bien qu'il serait possible d'en établir systématiquement la répartition a posteriori.

Néanmoins, la vocation de plusieurs organisations des Nations Unies est telle qu'il est logique de compter, au titre des priorités de développement social de l'ACDI, les contributions que leur verse l'ACDI. En effet, presque toutes les activités de ces organisations visent les quatre secteurs prioritaires.

Ces organisations sont l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM).

En établissant ainsi la part du financement des programmes multilatéraux, on se trouve à ne pas comptabiliser d'importants versements effectués par des organisations comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et les banques régionales de développement dans les quatre secteurs prioritaires. La contribution versée par l'ACDI à l'ONUSIDA est comptabilisée dans la catégorie « lutte contre le VIH/sida ».

**Exclusions :** Il importe de préciser que les priorités de développement social de l'ACDI ne couvrent pas le financement par l'ACDI d'opérations d'aide humanitaire et d'aide alimentaire d'urgence, exception faite des fonds consacrés aux activités se rapportant aux enfants touchés par la guerre, qui sont compris dans le programme de protection des enfants.



Photo ACDI : Nancy Durrell-McKenna

